

▶ DOSSIER "APRÈS CHARLIE"

▶ GRÈCE: ESPOIRS ET ILLUSIONS
D'UNE GAUCHE AU POUVOIR

▶ ISRAËL CONTRE LES JUIFS

Non à leur Union Sacrée



Ne nous laissons pas embrigader

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

SOMMAIRE



ÉDITO ► PAGE 3

APRÈS CHARLIE

► PAGE 4 Après les attentats de janvier, déjouons l'embrigadement!

► PAGE 8 Répression présente et à venir

► PAGE 11 l'école au secours de la restauration de l'ordre républicain

► PAGES 14 Israël contre les Juifs

RÉPRESSIONS

► PAGE 16 Deux étudiants syndicalistes de lutte exclus de Lyon II

► PAGE 17 Contre la répression à la Poste

BIG BROTHER

FEMMES EN LUTTE

► PAGE 22 Le planning familial de Toulouse en lutte pour sa survie

► PAGE 24 Ni silence ni pardon, l'inceste un viol institué!

► PAGE 25 Critique de film: Une histoire banale

RÉSISTANCES SOCIALES

► PAGE 26 Lutter contre les éoliennes tout en étant antinucléaire

► PAGE 27 La zad du Testet: stop ou encore

► PAGE 28 Retour des Chambarans: quelle guerre voulons-nous?

► PAGE 29 Pour l'arrêt immédiat de la destruction atomique du monde

INTERNATIONAL

► PAGE 30 Grèce: espoirs et illusions d'une "Gauche" au pouvoir

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ► PAGE 32

Ce numéro a été préparé à Caen

La commission journal de Mars aura lieu à Limoges

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- o 10 numéros + hors séries 30 euros
- o Sans les hors séries 25 euros
- o Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- o En soutien + de 30 euros
- o À l'essai (3 numéros) 5 euros
- o Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

ocl-nantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o égégore BP 81213
51058 Reims
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@gmail.com

LIMOUSIN

ocl.limoges@voila.fr

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

OCLB c/o La mouette enragée
BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY

ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES

ocl-poitou@orange.fr
oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

"courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

SUD-EST

ocl.se@sfr.fr

CONTACTS

Figeac, Montpellier, passer par
oclibertaire@hotmail.com

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://oclibertaire.free.fr>

COURANT ALTERNATIF
mars 2015
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0615G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

Comme à Paris le 7 janvier contre la rédaction de Charlie hebdo et l'hyper Casher de Vincennes, c'est un attentat aussi odieux, animé de la même haine qui a fait deux morts et plusieurs blessés à Copenhague, devant le centre des débats et devant une synagogue.

A la barbarie du capital répondent les actes nihilistes de fous de Dieu. Ces actes barbares ne sont que les produits nau-séabonds du système. Leurs auteurs ne sont pas d'une génération spontanée sortis de nulle part. Ils sont nés sur le terreau de la décomposition sociale, dans la putréfaction capitaliste de la misère. Ils se sont nourris de l'exclusion rythmée par les répressions au quotidien. Ils sont une partie de ces lumpen prolétaires condamnés à une déshérence sociale parfois sans issue.

Les responsables des classes dirigeantes par les mesures anti sociales assénées depuis des années, jour après jour, ont conduit certains dans ce désespoir nihiliste sans retour. « Just do it » nous gavait Nike, « Just do it » leur recommandent les multinationales labellisées d'Al Quaïda, Daesh ou autres qui les ont enrôlés.

Après la première vague de solidarité, dans la rue le 7 janvier, jour des attentats de Paris, le pouvoir et tous ses communicants se sont empressés d'étouffer cette réaction saine et spontanée, de la récupérer et de l'officialiser en « riposte d'union républicaine » du dimanche 11. Mais derrière cette façade d'unanimité hypocrite : la répression.

Dès le lendemain elle se manifestait contre quiconque lézarderait le consensus préfabriqué. L'offensive idéologique et répressive s'abattait indifféremment sur tous ceux et celles qui ne respectaient pas le politiquement correct « je suis Charlie ».

Ainsi du petit Ahmed de huit ans, conduit dans un commissariat, au syndicaliste de Solidaires qui fait l'objet d'une procédure de licenciement, ou encore de ces professeurs à Poitiers, Mulhouse happés pour l'exemple. Peu importaient les raisons ou les circonstances manifestées. « L'apologie du terrorisme » se paie cash devant la justice expéditive.

C'était l'occasion pour nos gouvernants de renforcer les moyens coercitifs du couple police-justice. D'étendre leur pouvoir sécuritaire à tous les domaines. Hier, l'anarcho-zadiste servait d'épouvantail sans vraiment convaincre l'opinion. Celle-ci manifestait des sympathies envers ceux et celles qui luttent contre le monde absurde d'un aéroport, d'un barrage, d'un Center Park. Aujourd'hui le spectre de l'islamo-terroriste ouvre toutes grandes Les portes de l'acceptation. « Nous avons une occasion unique après le 11 janvier, de refonder notre modèle économique, social, les bases de notre nation, saisissons la. Quand je dis les moyens de la police, de la gendarmerie, des armées, je dis qu'il va falloir réduire l'état social, réduire le nombre de fonctionnaires, parce qu'il va falloir financer tout cela ». Sans doute B. Lemaire, député UMP, résume-t-il là, les politiques de nos gouvernants.

Nos états sont responsables des actes posés par ces prolétaires perdus puis enrôlés par des idéologies rétrogrades et obscurantistes d'organisations aux chefs de gangs mafieux. Les pays impérialistes mènent des guerres contre des hordes terroristes internationales : Al Quaïda, Daesh... Pourtant ces ennemis d'aujourd'hui ne sont que les alliés de connivences d'hier. Qui a promu, armé, formé les bandes de Ben Laden, sinon les Américains? Qui a favorisé la puissance du Hamas à Gaza pour affaiblir l'OLP et Y. Arafat sinon Israël? L'ennemi

communiste tombé avec le mur de Berlin, l'Occident en forgeait un autre à son image. Au « God save America » ou aux « droits de l'homme » des uns correspond « Allahou Akkbar » des autres. Le problème du jour est que ces « forces » se sont renforcées, se sont émancipées de leurs tutelles alliées d'hier. Elles sont devenues autonomes. Leurs émirs, leur califes aussi recherchent pouvoirs et territoires pour assurer leurs intérêts propres.

Si danger terroriste il y a, c'est parce que ces brigands menacent nos richesses, nos matières premières, bref tous les intérêts qui permettent la survie de notre suprématie occidentale et aussi notre « mieux vivre ». Ainsi tant que les puissants qui nous dirigent saignent des peuples pour leurs intérêts de classe, de caste, et sèment la désolation, la mort et la haine aux quatre coins de la planète, tant que cette barbarie sera contre les peuples opprimés, elle nourrira soit ces multiples boat people qui fuient dans un exil incertain et s'échouent à Lampedusa ou Gibraltar, soit une de ces successives terroristes locales. Quoi de plus logique, qu'une fois semées l'humiliation et la colère, les germes de la haine soient florissants.

Cette guerre n'est pas la nôtre. Les uns voudraient nous enrôler derrière l'étendard de la Liberté, des Droits de l'Homme, de la Démocratie et les autres, soumettre des peuples derrière la bannière du Prophète.

Quant aux populations locales prises au piège, nos démocraties les listent froidement depuis Paris, New York ou Londres dans des pertes collatérales tandis que les émirs islamistes les égorgent avec une mise en scène digne d'Hollywood.

Dans ce monde en décomposition, la fin de la barbarie ne pourra venir de ceux qui ont le pouvoir ou veulent le conquérir, de ceux qui nous dirigent ou aspirent à dominer. Leurs intérêts de classe ou de caste ne sont et ne seront jamais les nôtres.

Internationalement ou localement, ils sont les garants d'un même système dont ils assurent et assument, chacun avec leurs armes, la pérennité. Leur renversement, ne pourra résulter que de la révolte des peuples. Révolutions populaires que les uns et les autres se hâtent de kidnapper. Seules ces révolutions populaires seront capables de mettre à bas les despotes locaux et leurs parrains, mafieux internationaux, retranchés derrière l'honorabilité d'un état démocratique ou d'une officine reconnue : OMC, FMI, ONU etc.

En ces temps où le complot orchestré par les uns vient se rajouter à la manipulation des autres, nous nous devons encore et toujours de porter et assumer notre camp : celui d'une révolution sociale et internationaliste de classe.

C'est dans la réalité des luttes et résistances sociales auto organisées d'aujourd'hui, que nous jetterons les bases de la société qui mettra fin à la misère, à toute forme d'avilissement, de servitude et d'exploitation pour ne laisser place qu'à l'entraide, la solidarité sans frontière et l'épanouissement de chacun(e) parmi tous.

Au-delà de nos dogmatismes, la lutte populaire des kurdes de Syrie malgré les obstacles dressés devrait nous inspirer.

Plus près de nous, la résistance sociale du peuple grec contre les nantis européens et leur politique d'austérité nous montre un autre chemin que sa visible récupération électorale.

OCL Caen 28 02 2015.

Après les attentats de janvier déjouons le piège des embrigadements

Comment se présente la situation en France, depuis les assassinats à Charlie Hebdo et à l'Hyper Cacher, où les médias ont surfé sur l'émotion suscitée par ces actes pour la mettre au service du gouvernement – et ouvrir à celui-ci un boulevard lui permettant d'accentuer sa politique antisociale ?

On connaît l'habileté de la presse et du pouvoir à récupérer un mouvement, quel qu'il soit, dès lors que cela peut favoriser leurs intérêts financiers et de classe. Si, avec l'attentat du 7 janvier, les médias ont d'abord été pris de court, la dynamique de mobilisation en réaction s'étant enclenchée sans eux (1), les rédactions des quotidiens ont très vite revu le contenu des éditions en cours, ou du moins leur une. C'est souvent un deuil national qu'elles ont voulu signifier par un aplat noir ne mentionnant que « Je suis Charlie » – un slogan devenu mondial à peine mis sur le Net (2) ; ou par des titres ayant pour clé les mêmes mots, en particulier la « liberté (3) ». La presse régionale a suivi la même ligne, à quelques variantes près, ou a illustré l'attaque contre la liberté d'expression par des crayons cassés (4) ; et les télévisions et radios ont joué avec ces thèmes en boucle afin d'assurer la réussite des manifs du 11 janvier, auxquelles toutes les instances de l'Etat conviaient de façon assez autoritaire le « bon Français démocrate » contre le « musulman fanatique ».

Un tsunami d'unanimité...

Certes, au moment de la guerre du Golfe de 1990, ou lors du 11 septembre 2001, les moyens d'expression dont disposent les milieux anticapitalistes, d'extrême gauche et libertaires (quelques journaux, sites, blogs et émissions de radio) ne faisaient déjà guère le poids contre les mastodontes de l'info ; néanmoins, d'autres poches d'opposition au discours officiel existaient alors dans la société – par hostilité à une intervention en Irak, par anti-américanisme... –, et nous avons pu faire entendre un autre son de cloche que le matraquage médiatique. Dès l'opération du 7 janvier, en revanche, nous avons été submergé-e-s par la pensée unique omniprésente sur tous les canaux de communication existants. Face à la remise en selle du gouvernement, si décrié la veille encore, qu'a permise l'extraordinaire engouement pour « Charlie », les bras nous en sont souvent littéralement tombés, nous laissant entre l'écoeure-

ment, l'abattement – et l'attente que puisse passer un autre discours que l'enchantement pour « notre démocratie » attaquée par des terroristes contre lesquels il fallait se préparer à la guerre (5).

Entre le 7 et le 12 janvier, on a pu mesurer à plein la force de la manipulation médiatique et gouvernementale. Le 8 a été déclaré jour de deuil national – avec appel à l'unité nationale, un Hollande en Président de la « République agressée », et les morts de Charlie en « héros » salués par des drapeaux en berne pendant trois jours. Pour l'élection d'Obama, tout le monde devait être « Yes we can » ; après le 11-Septembre, il fallait être américain ; là, il s'agissait d'être Charlie » afin de soutenir les interventions de l'armée française dans le monde, ainsi que le « sacrifice » de certaines libertés publiques ici (avec l'élargissement des écoutes et de la vidéosurveillance, l'alourdissement des peines de prison [6] et des sanctions à l'école contre les mauvais-es élèves ou professeurs en matière de laïcité...). Chacun-e a été sommé-e non seule-

1. A Paris, les appels à se retrouver à la République l'après-midi même ont émané très vite de sites politiques ou syndicaux d'extrême gauche et de blogs « citoyens ».

2. Créé par le directeur artistique du magazine Stylist, il a aussitôt été repris par les réseaux sociaux.

3. « La liberté assassinée » (Le Figaro), « Ils ne tuent pas la liberté » (Le Parisien), « Liberté barbare : 0-12 » (L'Equipe)... – Le Monde variant un peu avec « Le 11-Septembre français », Libération avec « Nous sommes tous Charlie » et La Croix avec « La France meurtrie ».

4. Au sein de la presse occidentale, deux clivages sont apparus quant à la publication ou non des dessins jugés insultants dans le monde musulman : entre vieux et nouveaux titres, et entre Europe et Etats-Unis. Les journaux traditionnels américains ont passé les dessins floutés, leur règle étant qu'il y a une limite entre la satire et l'insulte gratuite que pratique délibérément Charlie selon eux ; à l'inverse, Slate, The Huffington Post, etc., les ont publiés tels. Si la Grande-Bretagne s'est montrée prudente, l'Europe l'a été en général bien moins.

5. Cette guerre existe déjà, et pour les djihadistes il s'agissait bien avec l'attaque contre Charlie et l'Hyper Cacher de la porter sur le territoire ennemi.

6. Deux jours après la formidable célébration de la liberté d'expression tombaient les premières condamnations à des peines de prison ferme – pour des ados, un ivrogne et un simple d'esprit coupables de dérapages verbaux.



ment de choisir son camp (7), mais surtout d'accepter l'évidence de la ligne de démarcation établie – qui sert bien les idéologues du djihadisme international, désireux de voir les nations européennes se scinder entre des populations « blanches » convaincues d'être menacées par un péril islamiste et une frange de « musulmans » radicalisés par le racisme et les interventions militaires occidentales.

Mais que voulait exprimer le slogan charlien ? Certainement pas une adhésion inconditionnelle à un Président qui battait hier tous les records d'impopularité, et bien plutôt, pour la grande masse des gens, des sentiments où se mêlaient une affirmation individuelle (« je suis ») et l'envie de dire ensemble des « trucs bien » (liberté d'expression, démocratie, tolérance...) ainsi que l'appartenance à une communauté humaine, universelle, et une solidarité envers les personnes assassinées. Se trouver en nombre à battre le pavé, alors que depuis si longtemps règne la morosité liée à la « crise », pour défendre sereinement de telles valeurs sans céder à la peur (8), a produit un effet de délivrance –, et pareille démarche n'avait évidemment rien de déplaisant en soi. Mais, évidemment aussi, elle n'aurait pas obtenu ce succès s'il ne s'était agi de gentils dessinateurs bien de chez nous – et forcément inoffensifs (?) – victimes de méchants terroristes « étrangers » – forcément aussi, même si les frères Kouachi étaient français. On le sait, la liberté d'expression est plus souvent revendiquée pour les siens que pour



les autres, et Charlie appartient au camp de la laïcité. S'il a également choqué, l'attentat antisémite à l'Hyper Cacher n'a pas produit tant d'affichettes « Je suis juif » que cela ; et beaucoup d'autres morts tout aussi violentes et inattendues, comme celles de jeunes des cités, soulèvent quant à elles fort peu de cette belle indignation.

Quoi qu'il en soit, la réaction de la population pouvait sans problème faire l'objet d'une reprise en main politique et marchande (9) : la grand-messe servie le 11 a été présentée

comme un combat pour la démocratie contre l'obscurantisme, pour les valeurs républicaines et la laïcité (le credo de Hollande depuis) contre le chaos, pour le Bien contre le Mal – un remake de Bush et son « axe du Mal » –, avec sans surprise un amalgame entre la liberté d'opinion ou d'expression et le libéralisme économique. De même, ce grand élan fraternel a conduit certain-e-s à applaudir l'action de la police alors que le cadavre de Rémi Fraisse était encore chaud.

Certes, quoi qu'en aient dit les médias, les avis dans les cortèges étaient sans doute moins homogènes que ceux des personnalités lar moyantes qui ont défilé sur les plateaux télé ; et on peut espérer que pas mal des personnes qui ont participé aux manifs ou qui ont regardé les images, diffusées en boucle, de foules tricolores chantant La Marseillaise et acclamant les forces de l'ordre n'ont pas été dupes de ce qu'on leur assénait. N'empêche : ces marques de patriotisme ont largement été utilisées par la presse et le pouvoir, trop ravis de l'aubaine, comme la preuve de la réconciliation entre le peuple et « ses » gouvernants. Toutes les chaînes s'étant mises à faire de l'info en continu afin de battre leur record d'audience, elles ont même réussi à orienter les événements à l'instant précis où ils se déroulaient, en allant dans le sens attendu par leurs directions éditoriales : la « marche citoyenne » du 11 a symbolisé l'ordre et la bienséance, avec ses 44 chefs d'Etat et de gouvernement au coude-à-coude – même s'ils-elles sont loin d'être pour la liberté d'expression dans leur pays (10)... où ils-elles ne reculent pas toujours devant un assassinat (11). Dans Le Monde du lendemain, cette mobilisation historique a été comparée à Mai 68 ; les journalistes qui la suivaient ont confié qu'ils-elles avaient eu l'« impression grisante d'être la France », et que l'héroïne de cette journée « c'était « Marianne qui relevait la tête ».

Résultat immédiat pour les médias : un excellent début d'année pour la presse écrite en déliquescence, merci, alors que janvier est d'ordinaire pas terrible question ventes ; et, à TF1 comme à BFM-TV, « on a fait péter l'Audimat ». Quant à Hollande, félicité par la presse pour s'être (enfin) comporté en véritable chef d'Etat et des armées, expert en questions internationales, il est remonté de 21 points dans les sondages.

Pour qui s'oppose à cet ordre des choses, le cadre idéal d'une république laïque et démocratique ressoudée qui a été planté autour de « Charlie » promet au contraire des lendemains pas roses.

7. « C'est justement ceux qui ne sont pas "Charlie" qu'il faut repérer, s'est exclamée la journaliste Nathalie de Saint-Cricq sur France 2, le 12 janvier. Ce sont eux que nous devons repérer, traiter, intégrer ou réintégrer dans la communauté nationale. »

8. « Ça ne s'arrêtera pas là... », entendait-on couramment dans les conversations, sans plus de précisions, et la presse a entretenu une intoxic sur cette menace informelle, qui aurait notamment incité à ne pas sortir pour faire les soldes.

9. Voir les « Je suis Charlie » qui ont fleuri aux caisses des supermarchés... et ne pas mourir d'un rire grinçant, là encore.

10. Par exemple l'Egypte, la Turquie, la Russie, la Jordanie, les Emirats ou le Gabon. Concernant l'Amérique latine, beaucoup de gouvernants étaient représentés, mais nombre d'entre elles-elles ont évité d'invoquer sous leurs latitudes la liberté d'expression « défendue » ici.

11. La présence d'un Netanyahu ou d'un Lavrov (ministre des Affaires étrangères russe) n'a pas gêné les médias, alors qu'ils ont déblatéré sur celle de Marine Le Pen, invitée à venir à l'Elysée mais non au cortège. Pour dénoncer le djihadisme et le terrorisme, c'est-à-dire l'intolérance, les partis organisateurs l'ont exclue afin de ne pas lui conférer la « respectabilité républicaine », et elle a ainsi pu se poser en « victime de l'intolérance ».

L'approche ethnoculturelle de phénomènes sociaux, un choix politique et stratégique des gouvernants

Sous la présidence de Mitterrand, la question des « travailleurs immigrés » a cédé le pas au « problème des Arabes », de la « deuxième génération » et, par ricochet, des musulmans. Les événements des banlieues se sont trouvés transformés en un fait de société témoignant du « problème de l'immigration », quand on pouvait y voir le résultat de la dégradation physique et sociale des grands ensembles de logements sociaux ou du désœuvrement des jeunes dans un contexte de chômage endémique et de « désouvriérisme » massive. Face aux attaques de ses adversaires contre l'immigration maghrébine, la gauche des années 80 s'est soit alignée sur leur position, soit mise à valoriser la « culture beure » – en reprenant donc, de manière inversée, le discours culturaliste de la droite. En moins de trois ans, le débat sur l'immigration a ainsi été vidé de son contenu social, et depuis les étrangers et leurs descendants sont constamment renvoyés à leur « communauté », à leur religion, au risque d'accentuer le fossé entre d'une part les Français « autochtones », de l'autre les immigrés et leurs descendants. Les sujets directement liés à l'immigration (tels le racisme ou les discriminations) sont appréhendés comme des problèmes culturels, ce qui alimente les préjugés, le fantasme d'un « choc des civilisations », la poussée de l'extrême droite – et se révèle bien pratique pour les gouvernants : l'« islam des banlieues », les « insécurités culturelles » et le « communautarisme » permettent de reléguer au second plan le triomphe de la finance, les monstrueux écarts entre les revenus et les divers autres méfaits du système capitaliste. En s'ajoutant aux inégalités sociales pour les renforcer, les discriminations raciales rendent ces deux problèmes indissociables ; et, par réaction, les enfants d'immigrés affirment davantage leurs origines et leur religion stigmatisées. Insister sur la couleur de peau, par exemple, plutôt que sur l'appartenance aux classes populaires pour éclairer les fractures de la société française est un choix à la fois politique et stratégique. C'est pourquoi souligner la composante sociale des inégalités aide à combattre l'idée que les populations d'origine maghrébine et africaine constitueraient un problème spécifique, entièrement distinct des vagues migratoires antérieures et des classes populaires dans leur ensemble.

... mais pas si unanimes que ça !

A la vérité, la contre-info n'a pas totalement disparu pendant ces journées, et des réseaux s'activent maintenant pour faire entendre un autre discours que celui des autorités. Il y a urgence à se réveiller, en effet : lors de l'immense mobilisation provoquée par les meurtres des 7-9 janvier, les militant-e-s radicaux n'ont guère fait connaître leur point de vue dans la rue : s'ils-elles y sont, pour partie, descendu-e-s, c'était souvent séparément et sans tracts. Les prises de position qui ont émané de nos milieux se sont réduites à des communiqués d'organisation et à des articles de « personnalités » postés sur le Net, à destination d'un public fidèle mais restreint, ou publiés dans des périodiques dont on connaît la diffusion confidentielle. Qui plus est, ces textes ont paru faire l'objet d'une course de vitesse pour, avant tout, se démarquer d'une dynamique sociale jugée douteuse, par sa composition hétéroclite comme par les manipulations médiatiques visant à démontrer l'existence d'un consensus autour de la politique gouvernementale. Bref, parce que nous nous trouvions à contre-courant – dépassé-e-s par la popularité aussi soudaine qu'incongrue de ces caricaturistes, certes anars, mais auxquels nous avons des



critiques à faire, et par le côté aberrant et grotesque de ces défilés orchestrés en leur honneur par le ministère de l'Intérieur, avec la bénédiction du pape, de l'Alliance atlantique, etc. –, notre intervention a été quasi inexistante ou

est en tout cas passée inaperçue. Domage : non seulement nous avons sans nul doute des choses en commun avec pas mal des personnes sorties de leurs maisons et de leurs habitudes quotidiennes, mais il est impossible de rester juste serré-e-s sous la carapace de nos convictions, quel que soit leur bien-fondé, en attendant des jours meilleurs au prétexte de ne pas nous laisser piéger par le tous (des citoyen-ne-s) contre un (le djihadisme).

Depuis, nous sommes confronté-e-s à la répression accrue par le durcissement de la loi antiterroriste opéré en novembre dernier – laquelle, comme toutes les lois sécuritaires votées contre un adversaire de l'Etat, n'a pas tardé à élargir son champ d'action (12). Mais, au-delà de ce qui fait malheureusement partie de la routine militante, il faut à présent nous pencher sur cette adhésion acritique et consensuelle à la société et à l'histoire françaises qui s'est manifestée, de pair avec la recherche d'une unité fantasmée au-delà des antagonismes sociaux et politiques, car le maintien ou non d'un tel état d'esprit va peser d'un grand poids sur la suite des événements – notamment en laissant au gouvernement les coudées franches, pour prendre des mesures coercitives mais aussi pour agir dans d'autres domaines (voir la résurrection des projets d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, de LGV Limoges-Poitiers et autres).

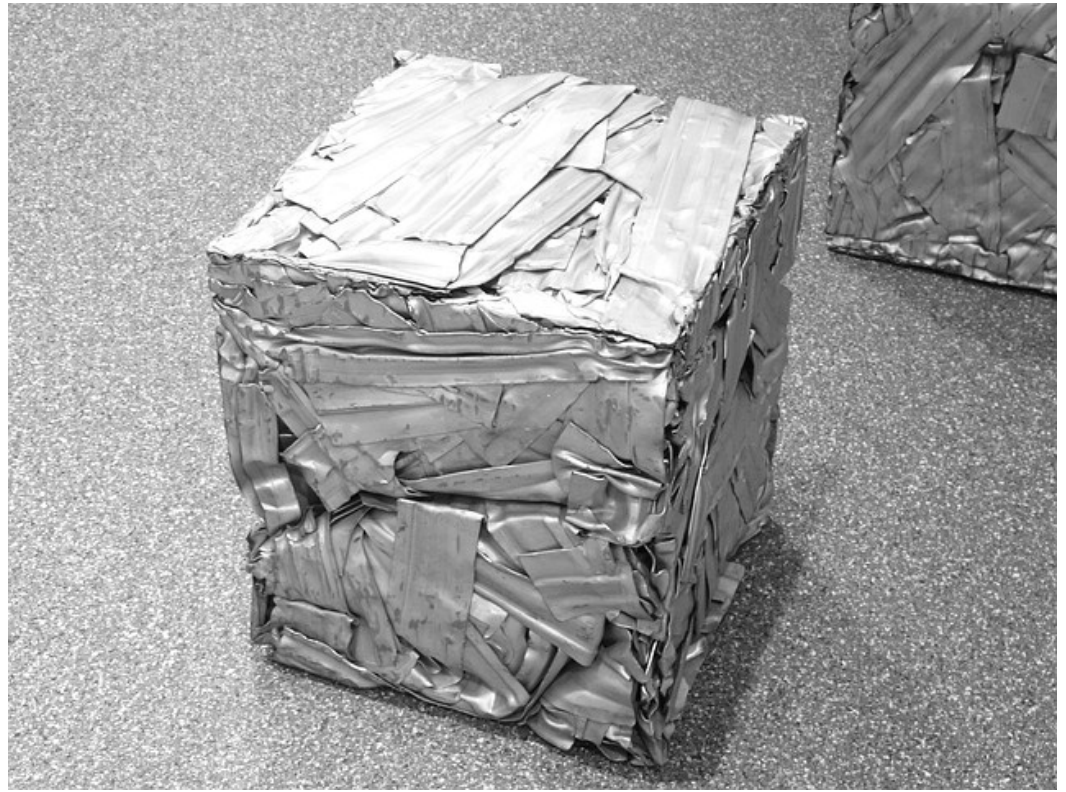
Première constatation : si la composition des manifs a été très large, elle n'a néanmoins pas couvert tout l'éventail des classes sociales ou origines ethniques existant en France, comme les images retenues par les chaînes



12. La « justice » s'est exercée au prix de quelques bavures, mais qu'importe ? Comme l'a dit le juge antiterroriste Trévidic sur France Inter le 14, les juges ont eu la main lourde « au nom du peuple français », car ils étaient « émus dans l'émotion générale, (mais) cela reviendra à la normale. (...) Si les gens ont été trop condamnés, il faut qu'ils fassent appel et leurs peines seront réduites » – oh, alors tout va bien !

d'infos ou les journaux, en particulier dans les rassemblements parisiens, pouvaient le laisser croire : il y a eu une sous-représentation des milieux populaires – et la surreprésentation dans la capitale des classes moyennes et supérieures ne suffit pas à expliquer ce phénomène, étant donné la proximité des banlieues où ces milieux populaires sont cantonnés. Mais leur désaffection n'a en réalité rien d'étonnant : le vécu ordinaire dans les cités ou certains quartiers, particulièrement pour la jeunesse la moins qualifiée, rappelle bien plus celui des auteurs des attentats (13) que celui des gouvernants qui ont incité à se mobiliser ou des classes moyennes cultivées qui, elles, ont largement répondu à l'appel. Les multiples formes de discrimination (sociale, religieuse, d'apparence ou d'origine) que ces populations rencontrent au quotidien, de même que leur relégation sociale et spatiale ou que l'attitude de la police à leur égard peuvent difficilement leur donner envie de fraterniser dans un même mouvement avec les personnes qui leur organisent cette vie et celles qui le déplorent mais souvent sans s'en préoccuper vraiment.

L'unanimité vantée ne concerne donc pas toute la population ; le « vu à la télé » a juste masqué ponctuellement le clivage entre les classes moyennes et supérieures et les milieux populaires – clivage que certaines réactions d'enfants à la minute de silence ont, elles, quelque peu fait ressortir. Des élèves ont osé demander pourquoi on parlait autant de cette tuerie alors que des gens meurent dans l'indifférence au Proche-Orient ; ou pourquoi Charlie Hebdo pouvait injurier une figure sacrée de l'islam quand Dieudonné se voyait interdire de critiquer les juifs. Ces questions découlent d'un vécu, ou du moins d'un ressenti : il y a deux poids deux mesures dès lors qu'il s'agit de la religion musulmane, l'islam étant décrit par une bonne partie de la presse comme une croyance rétrograde ou comme une « menace contre l'identité de notre pays », et l'islamophobie – profondément ancrée dans les mentalités parce que héritée de la période coloniale – rendant tolérables, aux yeux de beaucoup, les propos hostiles aux musulman-e-s. Ce deux poids deux mesures observé en matière de discours stigmatisants, et fréquemment « justifié » par des arguments ethnoculturels, se prête pourtant à une tout autre lecture, pour l'essentiel sociale (14). La condition sociale à laquelle accèdent les migrant-e-s et leur descendance détermine fortement la perception que l'on en a, la différence d'implantation entre les juifs et les musulmans le montre bien : au fil des décennies, certains descendants des premiers juifs



arrivés en France se sont élevés dans la société au point d'occuper aujourd'hui des postes de pouvoir, notamment dans les milieux journalistiques, politiques et universitaires ; les enfants et petits-enfants des immigrés de culture musulmane ont grandi dans une société en crise, frappée par un chômage de masse et une précarité croissante dont ils-elles ont été les premières victimes et qui ont aminci leurs chances d'ascension sociale. Pourtant, cette grille de lecture est écartée en France depuis trente ans au profit d'une analyse culturelle qui envisage les problèmes des migrant-e-s selon des critères ethniques (voir l'encadré).

Seconde constatation : l'approche ethnoculturelle de phénomènes sociaux que continue de privilégier la presse risque d'avoir assez vite des conséquences dramatiques pour les milieux populaires, en les ghettoïsant encore davantage et en amalgamant contre eux le reste de la société autour du gouvernement. En règle générale, l'affrontement entre les autorités et leurs ennemis indiffère la population – elle y assiste en spectatrice par le biais des médias, et cette distanciation empêche l'extension de la violence lorsque les groupes radicaux ne disposent pas d'une grosse base sociale ou territoriale –, mais l'augmentation actuelle de la pression pour obtenir une condamnation unanime des djihadistes et l'alourdissement des mesures judiciaires et administratives permettant de réprimer les réfractaires à cette injonction sont susceptibles de changer diamétralement la donne. D'abord en incitant une minorité de personnes qui subissent déjà préjugés et discriminations mais sont jusque-là restées passives à rejoindre les djihadistes. En-

suite en faisant basculer complètement dans le camp réactionnaire la petite bourgeoisie intellectuelle, très attachée à la république laïque et soutien traditionnel de la gauche. Si elle se laisse embrigader dans la guerre des civilisations en cassant le lien ambigu qu'elle entretient avec les prolétaires issus de l'immigration – et qui mêle désir de métissage et rapport de domination, mixité urbaine et ségrégation résidentielle, antiracisme et ethnocentrisme –, cette rupture aura un fort impact, puisqu'elle est le pilier du monde de l'art et de la culture et joue un rôle décisif dans l'élaboration des représentations sociales.

Face à de telles conséquences, faire prendre en compte la situation économique et sociale dans les cités, ainsi que le lourd héritage colonial pour une bonne partie de leurs habitant-e-s, afin d'identifier les causes d'une décomposition sociale et d'éclairer les enchaînements qui ont conduit aux attentats, s'avère une tâche indispensable. C'est un des moyens d'empêcher le « choc des civilisations » – et une guerre contre le terrorisme qui conduit forcément, entre autres, à une restriction des libertés publiques. Pour nous, l'alternative ne se situe évidemment pas entre l'Occident capitaliste dominant « civilisé » et le terrorisme sanguinaire islamiste – selon la formule bushienne : « Si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous. » Pourquoi devrait-on choisir entre la peste et le choléra, qui de plus s'alimentent l'un l'autre ? Réactivons plutôt le désir de révolution sociale, ravivons partout, à l'exemple de la Grèce et de l'Espagne, cette formidable espérance collective que produisent les dynamiques sociales !

Vanina

13. Interventions précoces des services sociaux et de la justice des mineurs, passages en foyer et en famille d'accueil, orientation scolaire vers des filières techniques avec interruption des études, petite délinquance... Une trajectoire à mettre en lien avec la dégradation de l'accès à l'emploi non qualifié, l'accentuation de la ségrégation spatiale et des contrôles policiers, l'ethnicisation des rapports sociaux et le déclin des mobilisations politiques portées par les générations précédentes.

14. Lire sur ces diverses questions « Les chemins de la radicalisation » de Laurent Bonelli et « Islamophobie ou prolophobie ? » de Benoît Bréville, *Le Monde diplomatique*, février 2015.

Repression présente et à venir

Après les assassinats de janvier, certains redoutaient ou demandaient un « Patriot Act » (1) à la française. En fait, au niveau des lois antiterroristes, la France a suffisamment d'outils. Reste à sortir quelques décrets d'application, revoir et actualiser les services de renseignement et surtout réguler Internet. Evidemment nos libertés individuelles, collectives et politiques vont en prendre un sérieux coup. La censure et la criminalisation nous attendent et ce sera très certainement la seule victoire de ces « fous de Dieu »

Les tribunaux se déchaînent

Le 12 janvier, la ministre de la Justice, Christiane Taubira, envoie aux parquets une circulaire très agressive. Extraits :

« A l'heure où les fondements même de la démocratie sont visés et où la nation doit montrer son unité, les propos ou agissements répréhensibles, haineux ou méprisants, proférés ou commis en raison de l'appartenance à une religion doivent être combattus et poursuivis avec la plus grande vigueur » ;

« Il importe que les parquets fassent preuve d'une grande réactivité dans la conduite de l'action publique » ;

Elle exige « une réponse pénale systématique, adaptée et individualisée ». Elle recommande aux procureurs de donner des instructions de particulière vigilance aux flics et gendarmes et de poursuivre les auteurs d'infractions « sous la qualification pénale la plus haute, en retenant systématiquement la circonstance aggravante (le caractère raciste ou antisémite) lorsqu'elle est établie » ;

La « provocation publique à la haine, la violence ou la discrimination raciale » ; la « diffamation publique en raison de l'appartenance, réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion » ; la « contestation de crime contre l'humanité » sont réprimées d'une peine d'un an de prison et 45 000 euros d'amende, l'injure publique de moitié moins. Mais « l'absence de publicité de ces propos ne les rend pas moins répréhensibles », rappelle la circulaire, et ces propos, même tenus en privé, sont sanctionnés d'une contravention de 750 à 1 500 euros, ou 3 000 euros en cas de récidive. Une première remarque s'impose : Comment passe-t-on du privé au public si ce n'est pas un acte de délation ?

A noter que ni Zemmour qui envisage publiquement l'expulsion de millions de musulmans, ni Tesson, qui déclare que « ce sont les musulmans qui foutent la merde en France », ni les nombreux auteurs de propos islamophobes ne seront poursuivis par les parquets de notre République.

Les conséquences de cette circulaire et de la dernière loi antiterroriste seront quasi immédiates. Deux semaines après les attentats, 117 procédures avaient été ouvertes devant les tribunaux pour « apologie du terrorisme » en application de l'article 12 de la loi du 13 novembre

2014, qui a fait passer ce délit du droit de la presse au droit commun des infractions pénales. Des mois et des années de prison ont été (et sont encore) distribués en comparution immédiate à des dizaines voire des centaines de personnes. Les quelques personnes qui ont refusé ce mode de justice expéditive afin de préparer leur défense ont quasiment toutes été incarcérées. De qui s'agit-il ? La plupart du temps il s'agit majoritairement d'individus jeunes, souvent au chômage et sous l'emprise de l'alcool ou d'autres drogues. De plus, leur « apologie du terrorisme » a eu lieu, bien souvent, au moment d'un contrôle de police et les flics ont été les seules personnes à entendre (ou peut-être pas...) des propos déplacés. D'habi-

tude, ce type de situation est jugé comme étant un délit « d'outrage et rébellion ». Mais il y a eu des cas particuliers qui laissent pantois : C'est ainsi qu'Oussama, sans papiers, s'est pris 15 mois fermes pour des propos incendiaires tenus ... à l'intérieur du centre de rétention de Vincennes où il était enfermé. Plusieurs personnes présentant des troubles psychiatriques manifestes dont certains reconnus par le pouvoir médical, ont écopé aussi de la prison ferme. Du délire ... démocratique et républicain.

A cela il faut y ajouter ceux et celles qui ont perdu leur travail, des jeunes de 13 à 18 ans qui ont à faire à un juge pour enfants, des gamins et gamines de moins de 13 ans interrogés par la police,

(1) Sept semaines après le 11-Septembre 2001 le congrès américain votait une résolution appelée « Patriot Act ». Cette législation d'exception, encore en vigueur aux USA, consacrait la notion d'« ennemis combattants illégaux » qui a touché et touche encore des personnes qui ne bénéficient ni des garanties du droit pénal, parce que ce sont des ennemis, ni de celles des prisonniers de guerre, parce que ce sont des combattants illégaux. C'est ainsi que des commissions militaires deviennent des juridictions transgressant ainsi le droit international. La conséquence la plus connue est « Guantanamo » où des prisonniers sont retenus et torturés au seul gré des services américains, en marge de toutes les garanties minimales du droit américain. De plus, les agences de renseignement et de lutte contre le crime (FBI, CIA, NSA) ont le pouvoir de récupérer auprès des opérateurs de télécommunication privés des informations personnelles d'utilisateurs, mais aussi de les mettre sous écoute et d'archiver ou d'exploiter des données issues de surveillance électronique, sans que les usagers soient mis au courant et sur simple soupçon.



À Nantes, métropole de l'éborgnement républicain, samedi 21 février 2015, les BAC visent les yeux des dangereux... photographes!



des profs suspendus, etc.

Comme l'a dit Taubira, au niveau juridique la France a tout ce qu'il faut, pas besoin de nouvelle loi antiterroriste votée dans la précipitation.

Un renforcement des moyens et tout de même une future nouvelle loi

Au lendemain des attentats terroristes, le plan Vigipirate, qui était toujours en vigueur, a vu son niveau rehaussé. 10 500 soldats sont ainsi déployés. En tout, ce sont 122 000 flics, gendarmes, militaires qui assurent la protection permanente des points sensibles et de l'espace public. Cela aura pour conséquence de retarder la baisse prévue des effectifs de l'armée de 7300 militaires en 2015. A noter qu'environ 20 000 militaires français interviennent en dehors de la métropole dont environ 10 000 sont engagés dans des guerres. Courant janvier le Premier ministre Valls annonce la création de 2 680 emplois supplémentaires consacrés à la lutte contre le terrorisme au cours des 3 prochaines années, dont 1 400 au ministère de l'Intérieur, 950 au ministère de la Justice, 250 au ministère de la Défense et 80 au ministère des Finances (dont 70 pour les Douanes). Parmi ces 2 680 emplois supplémentaires, 1 100 seront alloués aux services de renseignement intérieur chargés de lutter contre le terrorisme (500 à la direction générale de la sécurité intérieure, 500 au service central du renseignement territorial et 100 à la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris). Le pouvoir socialiste a fait l'analyse qu'il avait un problème d'efficacité à régler concernant le renseignement intérieur et la

surveillance. Comment expliquer, par exemple, que les services de renseignements sur l'île de France n'aient pas transmis leurs infos sur l'un des frères Kouachi résidant à Reims à leurs collègues rémois ? Ces bizarreries s'expliquent-elles non par un manque d'effectifs mais plutôt par une formation où est par exemple privilégié l'« anarcho-autonome » mettant en danger l'Etat français. C'est ainsi qu'un projet de loi sur le renseignement est en préparation. Ce projet de loi était prévu bien avant les tueries de début janvier car c'était une conséquence de l'affaire « Merah » en 2012 où il avait été constaté par tous les observateurs des dysfonctionnements entre les services de renseignements français.

La législation existante avant le 7 janvier, concernant la surveillance d'Internet

Le Premier ministre Valls justifie ce futur projet de loi par le fait que « la loi de 1991 sur les interceptions » a été conçue avant Internet.

Mais la France dispose déjà d'un arsenal en ce qui concerne la surveillance d'Internet. Depuis un décret datant de 2006 signé par le 1er ministre de l'époque (De Villepin), les données de communications électroniques doivent être systématiquement conservées pendant 1 an par les fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Ces fournisseurs doivent mettre à disposition des services de l'Etat qui le demanderaient : les informations permettant d'identifier l'utilisateur et le destinataire de la communication, les données concernant les équipements utilisés, la date, l'heure et la durée de chaque communi-

cation. Toutes ces données constituent ce qu'on appelle des « métadonnées ». Elles sont conservées pour tous et toutes, pas seulement pour les personnes qui font l'objet d'une enquête ou d'une surveillance particulière. Et ce n'est pas tout...

En 2011, la loi d'orientation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2) légalise l'espionnage des ordinateurs privés par l'intermédiaire de logiciels mouchards. Plus précisément, cette loi autorise la mise en place de dispositifs qui permettent, sans le consentement des personnes concernées, d'accéder « à des données informatiques, de les enregistrer, les conserver et les transmettre, telles qu'elles s'affichent sur un écran pour l'utilisateur ». Mais la Loppsi 2 limitait toutefois cette surveillance informatique au seul cadre d'une procédure judiciaire. C'est donc un juge d'instruction qui décidait de faire poser un logiciel mouchard par les services de renseignement.

Avec la loi de programmation militaire adoptée en décembre 2013, ce verrou juridique saute. L'article 20 de cette loi autorise toute une série de structures de l'Etat à accéder directement, non pas au contenu d'un ordinateur, mais aux données de connexions des internautes et aux relevés détaillés des communications téléphoniques. Cet accès est donc administratif sans intervention du pouvoir judiciaire. Cet article n'est entré en vigueur que depuis le 1er janvier 2015 suite à la publication de son décret d'application (2). Les « métadonnées » sont donc visées par cette loi, c'est-à-dire non pas le contenu des communications mais qui appelle ou écrit à qui, à quelle heure, quels sites sont visités par qui, quand, sans oublier la géolocalisa-

(2) lire à ce sujet la rubrique « Big Brother » de Courant Alternatif de février 2015

Nantes le 21 février 2015: mobilisation des blessés par flashballs et de leurs familles



tion, en temps réel, des utilisateurs.

Avec cette loi, l'accès à toutes ces données peut se faire « au titre de la sécurité nationale, de la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France ou de la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisées et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous ». En plus de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste et de différents services de police et de renseignements, d'autres services sont autorisés à accéder à ces données, comme l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans papiers ou encore des services dépendant du ministère des finances (douanes). Toute cette surveillance a lieu en dehors de toutes procédures judiciaires limitant ainsi les recours.

L'après 7 janvier 2015

La loi antiterroriste du 13 novembre 2014 autorise le blocage administratif des sites Internet « provoquant à des actes terroristes ou en faisant l'apologie. Pour être appliquée, cette mesure attendait son décret d'application. C'est chose faite depuis le 5 février. Ce blocage administratif, qui se matérialise par un ordre du ministère de l'intérieur non soumis au contrôle d'un juge, fut d'abord prévu par Sarkozy en 2009 pour les seuls contenus pédopornographiques. Il est étendu, comme prévu, aux sites faisant l'apologie du terrorisme. Le décret indique que les adresses à bloquer seront transmises aux fournisseurs d'accès à Internet qui auront 24 heures pour mettre en place les mesures destinées à empêcher leurs clients d'y accéder. Ces fournisseurs recevront une compensation financière allouée par l'Etat pour leurs charges. Le texte prévoit aussi le déréférencement de sites sur simple ordre de la police et de lourdes peines (7 ans de prison) pour ceux qui diffusent des contenus incitant aux actions terroristes.

Mais le pire est à venir car ce dispositif devrait être prochainement élargi à de nouvelles catégories de propos. D'après ce que nous savons d'Harlem Désir et de Taubira, ce blocage administratif sera étendu à des sites racistes et

antisémites, avec la forte tentation de bloquer également des sites très critiques contre le sionisme et Israël. Cet élargissement n'est pas sans nous rappeler l'évolution du Fichier national automatisé des empreintes génétiques qui compte aujourd'hui plus de 2,5 millions d'enregistrements et qui était au départ destiné à fichier l'ADN des pédophiles condamnés.

Quant à la nouvelle loi en préparation, un de ses objectifs serait de pouvoir surveiller ce qui s'échange via le logiciel de communication « Skype ». Cette loi prévoirait d'augmenter le périmètre de surveillance autour des personnes repérées afin de récolter le maximum de renseignements sur tous leurs réseaux. C'est la logique de l'Agence nationale de sécurité (NSA) américaine qui vise un ramassage toujours plus large des métadonnées. Nous allons donc très certainement entendre Valls affirmer que cette loi respecte beaucoup plus la vie privée que la pratique des écoutes téléphoniques. Mais d'après Adrienne Charmet de la « Quadrature du net », « les métadonnées, c'est le profilage absolu. Avec les métadonnées, plus besoin d'avoir le contenu des communications. Si on a les métadonnées, on peut reconstruire tout le réseau d'une personne, ses déplacements, son rythme de vie » d'autant plus que ce que veulent les Etats, c'est tout savoir de nos réseaux.

Comme l'écrit Rachel Knaebel (3): « Poussée à bout, cette logique de profilage par l'intermédiaire de notre réseau de contacts et de nos déplacements, peut aboutir à un ciblage au sens littéral du terme. Les « signature strikes » du programme états-unien d'assassinats ciblés de terroristes, à l'aide de drones armés en Afghanistan, Yémen et Pakistan, en est un exemple. Lors de ces tirs, les drones visent des cibles non pas parce que les services de renseignements savent que ces personnes sont des « terroristes », mais parce que le profil de leurs déplacements, de leurs réseaux, de leur rythme de vie, sont ceux de terroristes. Le contrôle des métadonnées ouvre ainsi la porte à de dangereuses dérives. Nous voici pourtant désormais surveillés en permanence, soumis à un « profilage » de tous les instants ».

Evolution probable de la censure sur Internet

Actuellement en France a été mis en place, sous Sarkozy, la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS), sur laquelle les opérateurs, les éditeurs de service et les internautes peuvent prévenir les autorités concernant des infractions, ou supposées telles, constatées sur le Net. Cette plateforme est gérée par des policiers et des gendarmes qui ont pour mission de traiter les signalements reçus. Cette plateforme fonctionne donc en partie sur la délation qui, on s'en doute, a très bien fonctionné depuis le 7 janvier. Cette délation s'est même emballée et est devenue ingérable ! En effet, en quelques jours 30 000 signalements ont été reçus sur PHAROS soit 6 fois plus qu'auparavant. La France peut s'appuyer sur l'Union Européenne pour résoudre ce problème de gestion. Dans le dernier rapport du coordinateur de l'U.E. pour la lutte contre le terrorisme il est clairement dit que les Etats ont la possibilité d'aller plus loin dans la censure des contenus que ce que les lois adoptées par les Etats, en tirant profit des conditions générales d'utilisation (CGU) des plateformes. En effet, ces CGU sont encore plus restrictives que les lois nationales et devraient permettre de censurer les contenus « extrémistes » qui ne sont pas illégaux en vertu des législations de ces Etats mais qui violent les contrats privés des plateformes. C'est ainsi que l'unité britannique (4) privilégie la coopération négociée avec les plateformes qui hébergent les contenus. La police contacte ses « partenaires » pour obtenir la suppression des contenus, en dehors de toute procédure contradictoire, et en vertu d'accords implicites dont les contreparties ne sont jamais rendues publiques.

Il devrait donc être très pratique pour les Etats européens de laisser les plateformes commettre à leur place les violations des droits de l'homme au titre de la liberté contractuelle des entreprises, et de s'en laver les mains. C'est ainsi que le ministre de l'intérieur, Cazeneuve, a confirmé qu'il se rendrait fin février aux Etats-Unis pour rencontrer les grands opérateurs du Net comme Google, Facebook, Twitter et Microsoft. Il semblerait que nous nous acheminons vers un plan européen de régulation d'Internet dont les victimes risquent de n'être pas simplement les « fous de Dieu ». D'une pierre les Etats pourraient faire plusieurs coups. A suivre !

Denis – Reims le 16 février 2015
Sources principales : Numerama.com, en particulier les articles de Guillaume Champeau et Julien L. - Bastamag.net, La Quadrature du Net et bien d'autres.

(3) journaliste, auteur de l'article : « Logiciels mouchards, métadonnées, réseaux sociaux et profilage : comment l'Etat français nous surveille » publié sur Bastamag.net

(4) Nommé CTIRU pour la « Counter Terrorism Internet Referral Unit »

L'école au secours de la restauration de l'ordre républicain

Le gouvernement, s'appuyant sur l'union nationale qui a duré quelques jours après les attentats à Paris et à Montrouge les 7, 8 et 9 janvier, s'est efforcé de prolonger ce climat de cohésion apparente en avançant des mesures destinées à renforcer le rôle d'embrigadement de la jeunesse dévolu à l'école.

L'école s'est vue impliquée à son corps défendant dans un événement dont le gouvernement, les médias, l'opinion cherchent à la rendre en partie coupable. Les réticences, grossièrement montées en épingle, de quelques élèves face au rituel imposé et quasi religieux d'une minute de silence, ont été dénoncées comme le signe d'un défaut d'in-

ENCART 1: ELEVES PIEGES

Parmi les dangereuses graines de terroristes, à Nice, Ahmed, 8 ans, est dénoncé à la police par son école et auditionné pour avoir fait « l'apologie du terrorisme », son père est convoqué pour « intrusion » au sein de l'établissement scolaire... Dans l'Aisne, un écolier de 9 ans est auditionné par la gendarmerie pour « apologie du terrorisme » après que les responsables de la cantine ont signalé des propos rapportés par un camarade. A Cagnes, une élève est entendue par les gendarmes pour des écrits "inquiétants" dans sa rédaction de CM2. A Nantes, un lycéen de 16 ans a été placé en garde à vue après la diffusion sur Facebook d'un dessin « ironique » jugé peu conforme aux mœurs du moment.

tégration d'une catégorie de jeunes à une prétendue communauté nationale. Etablir un lien causal entre terrorisme et défaut d'intégration, cela conduit à ce que la « mobilisation de l'école » décrite par le gouvernement cible les enfants des prolétaires issus de l'immigration, eux que leur origine et leur religion rendent suspects et qui sont considérés comme insuffisamment francisés. Ainsi, la vision identitaire de la laïcité aux relents colonialistes, qui gangrène une large partie de la classe politique et des médias bien au delà de l'extrême droite, prend pied de plus en plus fermement à l'école, et de façon très officielle. La communauté éducative est alors sommée d'être plus efficace dans la transmission des « valeurs républicaines » et la formation de citoyens fiables et dociles.

Silence dans les rangs

Dès le 8 janvier, les enseignant-es ont été propulsés en première ligne par la ministre de l'éducation nationale, Valaud-Belkacem, au nom de « la guerre contre le terrorisme », avec la minute de silence décrétée dans tous les établissements scolaires. Puis, le 12 janvier, le gouvernement lançait son grand plan

de « mobilisation de l'école ».

Dès le début, la ministre, tout en incitant les personnels à organiser des débats autour des événements, demande que soient « signalés » les élèves qui auraient des « réactions inadaptées » (1).

Les directeurs et chefs d'établissement ainsi que les personnels sont transformés en auxiliaires des services de renseignements, chargés de détecter « des signes précurseurs des pratiques de repli et de radicalisation ». Et, apparemment, certains adultes obéissent aux consignes rectorales et ministérielles, parfois même avec l'appui des syndicats...

Une semaine plus tard, la ministre se fait plus autoritaire en tenant des propos scandaleux au parlement : « Il y a eu de trop nombreux questionnements de la part des élèves, et nous avons tous entendu les "oui je soutiens Charlie, mais", les "deux poids deux mesures", les "pourquoi défendre la liberté d'expression ici et pas là". Ces questions nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école ». Elle ajoute que quelque 200 cas de contestation lui ont été signalés (sur près de 13 millions d'enfants scolarisés en France et 64 000 établissements scolaires), dont 40 jugés « suffisamment dangereux » pour être entendus par les services de l'État.

Un écho très médiatisé est fait à ces incidents somme toute peu nombreux et qui font figure de petits faits inciviques.

Pourtant, dans un climat digne de la paranoïa la plus aigüe, des enfants et des adolescents ont été dénoncés à la justice

et pour certains convoqués dans les commissariats ou les gendarmeries, accusés d'avoir perturbé la minute de silence, ou d'avoir refusé de la faire, ou encore d'avoir fait, pour des propos tenus à cette occa-

Encart 2: PROFS SANCTIONNES

Un professeur d'arts plastiques de Mulhouse, dénoncé par des parents, a été suspendu et a fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour avoir débattu avec ses élèves en s'appuyant sur des caricatures issues de Charlie Hebdo. Rassemblement, soutiens des collègues au niveau de l'académie, menace de grève... Le recteur a décidé fin janvier de lever la suspension du professeur mais celui-ci, victime d'un emballement répressif violent, a été muté dans un autre établissement.

A Poitiers, un professeur de philosophie a été lui aussi suspendu pour 4 mois sur la base de dénonciations d'élèves, pour avoir tenu « des propos déplacés en cours » alors qu'il avait organisé des débats avec ses classes, suite aux attentats. Il doit passer devant « un conseil de discipline » le 13 mars, et le parquet a ouvert une enquête judiciaire pour apologie d'actes de terrorisme. Les collègues du lycée ont fait grève le 5 février et demandent la réintégration de ce professeur.

sion, "l'apologie du terrorisme". Le piège s'est refermé sur les premiers visés : les élèves des quartiers populaires, et plus particulièrement ceux dont l'apparence pourrait laisser penser que ce sont des musulmans ou des enfants d'étrangers. La stigmatisation et la discrimination qu'il subissent au quotidien à l'école et dans l'ensemble de la société se voient dès lors justifiées par leur comportement contestataire (cf. encart 2).

Des enseignants aussi sont sanctionnés (cf. encart 3).

1 - Ordre était donné par les rectorats de faire remonter les noms des élèves récalcitrants, liste qui pouvait être transmise au procureur de la république.

ENCART 3: VALLS A DIT «APARTHEID » ?

L'école n'a pas été la seule à être pointée du doigt par le gouvernement au lendemain des attentats ; les politiques urbaines et d'aménagement du territoire l'ont été aussi. Pour décrire la gravité de la situation des « quartiers » français, Valls a même parlé de « ghettos » et d'apartheid territorial, social, ethnique », comme il l'avait fait lors des émeutes de 2005.

L'apartheid désignant un régime de discrimination systématique et institutionnalisé, si le premier ministre estime que des cités de banlieue sont victimes d'« apartheid », cela signifie que les logiques de ségrégation sont, au moins en partie, construites volontairement par les politiques publiques. Il y a effectivement en France une ségrégation flagrante de certains

territoires et quartiers et de certaines catégories d'individus pauvres. Le fait d'appartenir à une minorité ethnique et/ou raciale est une pénalité bien réelle. Le racisme existe dans les politiques de l'habitat, à l'école, sur le marché de l'emploi, dans les services publics, lors des contrôles (il y a environ 7 fois plus de probabilités d'être contrôlé par la police quand on n'est pas blanc ; et la proportion est exactement l'inverse pour obtenir du travail).

Il peut sembler curieux que le premier ministre pointe du doigt une situation d'injustice dont il est un des artisans. S'il le fait, ce n'est certainement pas pour essayer de remédier aux disparités territoriales, à la pauvreté, au mal-logement, au chômage aggravé. D'ailleurs, si Valls dit vouloir « réformer en profondeur l'action pu-

blique » et « faire reculer les discriminations », il ne propose aucune mesure concrète et s'en tient à la vague promesse d'un « comité interministériel de lutte contre les inégalités dans les quartiers ». Ce n'est pas la politique sociale qui a le vent en poupe mais la stratégie sécuritaire. Parler d'apartheid vise avant tout à cristalliser les peurs à propos d'une dislocation de la société française. Ce que le gouvernement cherche à vendre, ce sont des dispositifs d'exception, un durcissement de la répression, une surveillance accrue des « quartiers », une mise sous tutelle de « ces territoires perdus de la république » et de leurs habitants, présentés comme suspects de se défier de la France, d'être embrigadés et fanatisés par des communautés religieuses, évidemment musulmanes.



Imposition, délation et dénonciation rendus légitimes, mesures expéditives, bourrage de crâne, culture de la soumission...

Pour défendre la liberté d'expression, selon la ministre, il faudrait commencer par interdire les questions. C'est un bon exemple de la contradiction entre les valeurs que l'école se targue de transmettre, dont la très respectée liberté d'expression, et la voie autoritaire et répressive qu'elle emprunte dès que cette liberté ose s'exercer. Belle leçon aussi qui fait apparaître la liberté d'expression à la sauce républicaine pour ce qu'elle est : encadrée par la loi (qui décide de ce qu'il est autorisé de dire et ce qui doit être tu), à géométrie variable dans une société inégalitaire d'oppression et d'exploitation.

La minute de silence imposée à des enfants dès le primaire a servi à pointer du doigt et à faire passer pour des partisans du terrorisme celles et ceux qui ont émis des doutes ou des refus à « être Charlie » alors que l'Etat leur intimait de l'être, ou qui ont pu poser des questions propres à servir le débat : par exemple, l'absence de condamnation des propos racistes et islamophobes qui irriguent régulièrement les discours publics, les médias et les institutions ; une émotion médiatico-politique très sélective ; une liberté d'expression réservée à quelques-un-es ; les récupérations politiciennes des attentats ; l'impact des interventions militaires et le rôle néo-colonial joué par la France en Afrique et au Proche-Orient hier et aujourd'hui...

Au garde-à-vous pour la République

La « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » engagée par la ministre a pour but, selon elle, d'apporter « des réponses nouvelles » à « ces circonstances exceptionnelles (les attentats, ndlr). Il faut qu'il y ait un avant et un après. »

Le « plan d'action » mis en place n'est qu'une resucée idéologique de ce qui existe de longue date, dans les textes et dans les pratiques.

Il se traduit d'abord dans des mesures sécuritaires. L'intention est pesamment affichée de punir, comme autant de déviances, les écarts à la pensée officielle. Pour coller à l'air du temps, l'« autorité » de l'école sera garantie par cette formule menaçante : « [Chaque fois que sera prononcé] un mot qui met en cause une valeur fondamentale de

l'école et de la République, il y aura une réaction. » La tolérance zéro s'institutionnalise : « Aucun incident ne sera laissé sans suite ». Tout comportement « mettant en cause les valeurs de la République ou l'autorité du maître » fera l'objet d'un « signalement systématique » au directeur d'école ou au chef d'établissement (2), suivi d'un « dialogue éducatif » avec les parents et, éventuellement, d'une sanction. Les sanctions brutales prononcées récemment aussi bien contre des élèves que contre des enseignants donnent déjà l'image de ce que pourrait être une école fondée sur la surveillance généralisée, les menaces et la peur. Les classes dangereuses, celles qui répugnent à se dire Charlie, il s'agit de les repérer, traiter, rééduquer, intégrer ou réintégrer dans la communauté nationale selon un modèle standardisé et docile.

Un enseignement moral et civique, hérité du prédécesseur Peillon, sera obligatoire dès la rentrée prochaine pour tous les élèves ; ce « parcours éducatif citoyen » sera évalué à la fin de la scolarité obligatoire. Pour assurer cet enseignement, qui remplacera l'actuelle Education civique, sociale et juridique (ECJS) (3), les professeurs devront être formatés par 1000 formateurs, eux-mêmes exceptionnellement formés d'ici la rentrée prochaine. Une épreuve sera intégrée plus systématiquement aux concours de recrutement des professeurs visant à « évaluer la capacité des candidats à faire partager les valeurs de la République », ce qui ouvre la porte à toutes les soumissions et à tous les arbitrages. Il s'agit bel et bien d'un enseignement politique qui, sous couvert d'un discours aseptisé et moralisateur et sur fond d'évacuation du politique, vise à inculquer une morale d'Etat qui tend à fabriquer du consentement, complément indispensable à la violence de l'Etat.

Les élèves pourront avoir la visite de volontaires, puisés dans « une réserve citoyenne d'appui » constituée dans chaque académie sur le modèle des réservistes militaires, qui viendront leur parler des valeurs de la République ... (4)

Les religions seront enseignées, comme c'est inscrit dans les programmes scolaires depuis plusieurs décennies.

L'éducation aux médias et à l'information sera reconduite et renforcée.

Une instance représentative d'élèves sera instituée dans les écoles et les collèges et elle sera renforcée dans les lycées ; là, le constat est que les jeunes s'engagent très peu dans la vie de leur établissement. On peut s'at-

ENCART 4: SEGREGATION SCOLAIRE

L'égalité face à l'école n'est qu'un principe. Les politiques scolaires contribuent à produire de la ségrégation. L'assouplissement de la carte scolaire en 2007 – ce système d'affectation des élèves selon leur secteur d'habitation – et la politique d'options ont conduit à accentuer la ségrégation : les écoles sont à l'image de leur quartier, elles sont ségréguées si leur secteur de recrutement l'est aussi.

Dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP), où ségrégations scolaire, sociale et ethnique se cumulent, seuls 40% des élèves maîtrisent les compétences de base en fin de collège, contre 75% hors ZEP. Dans ces zones, 73% des élèves sont enfants d'ouvriers et d'inactifs, contre 35% ailleurs. Quelques repères permettent d'affirmer que la part d'élèves de nationalité étrangère est nulle ou très faible dans une majorité d'établissements, et dépasse les 25% voire 30% dans une petite minorité de collèges situés dans les quartiers défavorisés des grandes villes (chiffres de 2012).

L'école apparaît comme un ordre social et culturel qui exclut les plus pauvres, comme une machine à les reléguer dans les filières les moins « cotées ».

tendre donc à diverses actions pour les « inciter » à ne plus s'abstenir et à être plus participatifs... (5).

La laïcité sera célébrée chaque 9 décembre – date d'anniversaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat -, de même que les rites républicains et les symboles de la République, comme La Marseillaise, la devise nationale et le drapeau tricolore ...

Et, pour que l'école soit « un sanctuaire de civilité », le règlement intérieur et la charte de la laïcité – affichée dans tous les établissements depuis la rentrée 2013 –, seront obligatoirement signés par l'élève et ses parents... comme c'est déjà le cas partout.

Patriote et disciplinée, c'est ainsi que l'Education nationale cherche à former la jeunesse. Prétention chimérique, bien heureusement.

Ces mesures idéologiques ont un coût annoncé de 71 millions pour 2015 – 250 millions pour les trois prochaines années ; autant d'argent qui ne servira pas améliorer les conditions de travail des

2 -Une « formation renforcée » sera donnée aux chefs d'établissement pour qu'ils puissent faire « un meilleur repérage des risques de repli chez les jeunes pouvant représenter un risque pour eux-mêmes et la vie collective ».

3- Sur le papier, « La France se place en tête des pays européens par son investissement en matière d'éducation civique » (Conseil national d'évaluation du système scolaire). Elle est le seul pays où les cours d'éducation civique ont des horaires dédiés, du primaire au lycée.

4- Il s'agit de systématiser les partenariats déjà existants avec des réseaux associatifs, des entreprises, des flics, des militaires ... toutes sortes d'honorables citoyens...

5- Selon la mission sur l'enseignement de la morale laïque, en 2013, les instances de vie lycéenne, « peu connues et peu valorisées », sont « parfois perçues comme une simple obligation réglementaire », et la participation des élèves aux élections de leurs représentants est faible (50 %).

ECOLE : LA LAÏCITÉ EN DANGER ???



Miss LiLou



personnels et des élèves ...

Quant à l'épineuse question de la mixité sociale dans les établissements scolaires, qui n'est pas dissociable des politiques de la ville et du logement (encart 3), de l'aggravation des discriminations et du racisme structurel, du recul des services publics, du chômage endémique, de la misère croissante, le ministère ne s'en tient qu'au stade du « constat », et qui plus est au collège seulement. Comme si les maux n'étaient pas déjà connus. Aucune mesure n'est évidemment avancée pour réduire les

laïcité ? Celle aux couleurs d'une société qui vit au rythme du calendrier catholique ? Celle qui est mobilisée comme argument de maintien de l'ordre et qui est utilisée de façon discriminatoire contre les musulmans ?...

L'école a beau clamer la devise "Liberté, Egalité, Fraternité", chacun de ces mots est nié par ceux-là même qui s'en gargarisent. Les jeunes ne sont pas dupes du double langage de la société : on enseigne aux élèves le respect, mais il y en a qui sont maltraités, stigmatisés, contrôlés pour la couleur de leur peau, et cela au sein même de l'école. On les fait travailler sur l'intégration, les métiers, mais ils sont discriminés quand il s'agit de choisir une filière scolaire, de rechercher un stage, puis un emploi. On invoque l'égalité des chances, mais les élèves voient bien que l'école crée des gagnants et des perdants, que non seulement elle reproduit les inégalités mais accroît les mécanismes de ségrégation.

Imposer le catéchisme de la laïcité, la

ment prolonger au mieux l'embrigadement des jeunes amorcé à l'école : retour du service militaire, pour mieux les dresser ? service civique obligatoire pour créer un pseudo moule commun ? Le gouvernement a opté pour l'extension du service civique à 200 000 jeunes/an d'ici 2017 (cf. encart 5). Le coût serait de 1,2 milliard. On ne sait pas avec quel argent l'Etat compte financer cette extension ; faute de crédits, trois quarts des demandes ont été refusées en 2014 (6). Dupliciter encore : ces missions sont des travaux sous-payés, qui habituent les jeunes à accepter des sous-emplois précaires et mal rémunérés et qui permettent d'économiser la création de postes ; pourtant elles sont dites utiles, puisque, à la différence d'autres tâches, elles sont présentées comme étant « au service de l'intérêt général »...

Une école et une société mises au pas

Sous couvert d'antiterrorisme, le gouvernement met l'école au premier plan et prend pour elle quelques dispositifs en urgence. C'est peut-être parce qu'ils semblent de pure forme et sans nouveauté que les personnels ne se sont guère manifestés pour les contester. Pourtant, ces mesures ne sont pas si banales ni insignifiantes. Si elles servent à rassurer ce que l'on appelle l'opinion, elles cherchent avant tout à réaffirmer l'autorité de l'Etat sur son école, ses enseignants et sa jeunesse, à les mettre au pas.

Ce qui se passe à l'école est le reflet de ce qui se passe au dehors, une société plus militarisée, plus fliquée, où les gouvernants cherchent à imposer une forme d'état d'exception, avec pour obsession de "surveiller et punir". C'est un combat idéologique qu'ils mènent, qui cible en priorité les tensions religieuses et ethniques afin de masquer les causes sociales et politiques, d'évacuer les vrais enjeux ; à savoir, réfléchir collectivement aux finalités de l'école ; remettre en cause son rôle de classe, sélectif, discriminant et excluant ; lutter contre le racisme et les inégalités et pour une transformation globale de la société.

Kris, le 19 février

ENCART 5: DU SERVICE CIVIQUE AU SERVICE CIVIL

Le service civil, avait été créé après les émeutes de banlieue de la fin de l'année 2005. Mieux valait inciter les jeunes à aider les vieilles dames plutôt que les laisser brûler des voitures, disait-on. Promesse était faite alors de recruter 50 000 jeunes volontaires. Une fois la fièvre des banlieues retombée, l'urgence s'évapora et les crédits plus vite encore : à peine 3 000 missions furent financées.

Depuis 2010, le service civique fait partie intégrante du code du service national ; il a pour objectifs de promouvoir l'« engagement » des jeunes et de lutter contre « les fractures sociales ». Il est ouvert à l'ensemble des catégories de jeunes de 16 à 25 ans, indépendamment de leur niveau d'études, de leur origine, et ils-elles perçoivent une indemnité nette de 573 euros minimum, pour une mission de 6 à 12 mois.

inégalités sociales ; en particulier, pas de remise en cause de la sectorisation des écoles dès la maternelle (carte scolaire), ni de la mise en concurrence entre établissements dont les effets sont ravageurs en termes d'égalité du droit à l'éducation (encart 4).

Du mythe de la communauté nationale à celui de la communauté scolaire

Telle est la boîte à outils « antiterroriste » qui est présentée pour l'école. On met en scène la peur et on propose les remèdes : les « valeurs de la République », la laïcité, comme si elles n'étaient pas enseignées depuis des lustres et comme si elles étaient un totem ou un talisman susceptible de conjurer une épidémie de contestation antirépublicaine chez les adolescents. D'ailleurs de quelle République s'agit-il ? Celle qui peuple les prisons de jeunes gens pauvres ? Celle de l'empire colonial ? Celle qui s'est construite sur la négation des peuples et des cultures enracinées sur son sol ?... Et de quelle

référence effrénée aux symboles nationaux et aux discours à connotation identitaire, bassiner les élèves avec la supériorité de la civilisation française, faire croire que la république est menacée, tout cela accompagne la brutalité sociale et l'ordre répressif instauré dans et hors de l'hexagone et ne fait que renforcer les discours et actes xénophobes et racistes.

Hors les murs de l'école aussi

Les débats politiques sont allés aussi bon train pour imaginer com-

ACHARNEMENT JUDICIAIRE CONTRE UN PROF DE POITIERS.

Jean-François Chazerans, professeur de philosophie, convoqué jeudi 26 février au commissariat de Police de Poitiers, a été mis en garde à vue au bout de dix minutes. Il aura passé huit heures éprouvantes, à être interrogé dans le cadre d'une mise en examen pour « apologie du terrorisme ».

Il avait déjà été suspendu de ses fonctions pendant 4 mois, après une enquête formelle des inspecteurs vie scolaire, la suspension étant déjà actée (Voir CA n°247). Pourtant cet enseignant n'a fait que permettre aux élèves de terminale, en cours de Philosophie, de s'exprimer suite à l'attentat à Charlie Hebdo, comme le recommandait la ministre de l'éducation. Une pétition pour sa réintégration circule.

Exigeons sa réintégration dans l'Education nationale et l'arrêt des poursuites pour lui et pour toutes les victimes de cet acharnement judiciaire contre ceux et celles qui n'acceptent pas le politiquement correct : "Je suis Charlie" !

6- 35 000 missions seulement ont été financées l'an dernier, 45 000 le seront en 2015 (pour 170 millions).

Israël contre les Juifs

C'est un refrain bien établi. Vous critiquez Israël et le sionisme ? Vous êtes antisémite ! Un Juif français veut pouvoir « vivre son judaïsme » ? On l'invite à faire son « alyah » et à apporter sa pierre à la colonisation de la Palestine.

On essaie de nous marteler que l'histoire des Juifs s'est achevée et qu'Israël en est l'aboutissement. Israël fonctionne comme un effaceur de l'histoire, de la mémoire, des langues, des traditions et des identités juives. La politique israélienne n'est pas seulement criminelle contre le peuple palestinien. Elle se prétend l'héritière de l'histoire juive alors qu'elle la travestit et la trahit. Elle met sciemment en danger les Juifs, où qu'ils se trouvent. Et elle les transforme en robots sommés de justifier l'injustifiable.

Retour sur un passé récent

L'histoire des Juifs français n'a strictement rien à voir avec Israël. Régulièrement spoliés, massacrés ou expulsés par différents rois très chrétiens, les Juifs ont acquis la citoyenneté française avec l'Abbé Grégoire pendant la Révolution. Ces deux derniers siècles ont été marqués par une quête de la citoyenneté et de l'égalité des droits. L'affaire Dreyfus a révélé que, si une partie de la société française était antisémite, une autre partie, finalement majoritaire, considérait que l'acquiescement et la réhabilitation de Dreyfus étaient l'objectif de tous ceux qui étaient épris de liberté et refusaient le racisme. L'histoire des Juifs français a été marquée par leur participation importante à la résistance contre le nazisme et le régime de Vichy, puis par l'engagement de nombre d'entre eux dans des luttes progressistes et/ou anticoloniales. Les intellectuels juifs de cette époque s'appelaient Raymond Aubrac, Marc Bloch, Laurent Schwartz, Pierre Vidal-Naquet, Stéphane Hessel.

C'était une époque où beaucoup de Juifs pensaient que leur propre émancipation passait par celle de tous. C'était une époque où le racisme, le fascisme et la haine de l'autre étaient considérés comme des abjections à combattre. Les enfants juifs allaient à l'école publique, jamais il ne leur serait venu à l'idée de se séparer des autres dans des écoles confessionnelles.

On s'efforce aujourd'hui en Israël d'effacer l'histoire des Juifs dans les différents pays où ils ont vécu. Si les

Juifs ont longtemps été considérés par les antisémites en Europe comme des parias inassimilables et s'ils ont été persécutés parce qu'ils constituaient un obstacle aux nationalismes fous qui rêvaient de sociétés ethniquement pures, ils n'ont jamais recherché la séparation mais au contraire l'insertion à l'intérieur des sociétés dans lesquels ils vivaient.

Une assignation à la désertion

On fait un saut de quelques années. En tête d'une gigantesque manifestation parisienne censée dénoncer le terrorisme, on trouve trois criminels de guerre, Nétanyahou, Lieberman et Bennet qui viennent de s'illustrer dans le massacre de plus de 2000 Palestiniens (essentiellement des civils) à Gaza pendant l'été 2014. Profitant de l'émotion causée par l'attentat antisémite de la Porte de Vincennes, Nétanyahou est autorisé (par le gouvernement français) à déclarer aux Juifs français qu'ils sont en insécurité en France et qu'ils doivent partir dans leur « vrai » pays, Israël.

En fait, le sionisme n'a jamais combattu l'antisémitisme. Il s'en est toujours nourri avec en permanence un seul et unique but : faire immigrer le maximum de Juifs en Israël. Du coup, Nétanyahou n'hésite pas à mettre en danger les Juifs français. Il en fait des étrangers dans leur propre pays, des « touristes » qui n'ont pas compris que leur « patrie » est là-bas. Les Juifs sont sommés d'être des « traîtres » (à la seule et unique cause, celle du Grand Israël de la mer au Jourdain) ou des complices. La France a toujours été un échec pour Israël : à peine 80000 Juifs sont partis depuis 1948 et une moitié est revenue. Alors la propagande se fait assourdissante. Pourtant, s'il y a bien un pays où les Juifs sont en insécurité, c'est Israël et il sera ainsi tant que la destruction de la Palestine se poursuivra.

À « l'alyah » (la montée) des vivants vers Israël, s'ajoute à présent celle des morts. Les autorités israéliennes incitent vivement les Juifs français à faire enterrer leurs proches en Israël. Ainsi les victimes

de la tuerie de la porte de Vincennes ont été inhumées au cimetière de Givat Shaul. Ce « quartier » de Jérusalem, c'est l'ancien Deir Yassine, le village martyr de la guerre de 1948 où les milices de l'Irgoun dirigées par Menachem Begin ont massacré toute la population avant que le village ne soit, comme tant d'autres, rayé de la carte. Quel symbole !

Israël à l'avant-garde de l'islamophobie

Les Juifs ont vécu pendant des centaines d'années dans le monde musulman. Ils ont même été accueillis par l'empire ottoman après leur expulsion d'Espagne en 1492. Aujourd'hui, Israël participe à la diabolisation des Arabes et des musulmans en se comportant en élève modèle du « choc des civilisations ». Le racisme anti-arabe et l'islamophobie s'expriment ouvertement, des politiciens en ont fait leur fond de commerce et les passages à l'acte sont fréquents. Les crimes de masse comme à Gaza ou la multiplication des propos racistes (Pour le rabbin Rosen, les Palestiniens sont des Amalécites et la Torah autorise qu'on les tue ainsi que leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux) laisseront des traces. Comment imaginer que ce qui est infligé aux Palestiniens sera sans conséquences ?

En Israël, des propagandistes rivalisent pour expliquer que les Juifs ont vécu l'enfer dans le monde musulman, masquant le fait que l'antisémitisme a été avant tout une invention européenne et chrétienne. Les Juifs orientaux subissent en Israël des discriminations sociales et un mépris raciste. Ils ont souvent été humiliés et discriminés à leur arrivée. Ils sont coupés de leurs racines et poussés à renier leur identité. L'expulsion des Palestiniens de 1948 est présentée comme un « échange de population » alors que le sionisme est le principal responsable, et de la Nakba, et du départ des Juifs orientaux de leurs pays.

Qu'y a-t-il de juif en Israël ?

Les sionistes ont théorisé l'idée que les Juifs et les non-juifs ne peu-

vent pas vivre ensemble. C'est totalement contraire à tout ce qui s'est passé pendant des centaines d'années. Cela va à l'encontre de l'aspiration des Juifs à sortir des ghettos, des mellahs et des juderias pour devenir des citoyens normaux.

Les Juifs religieux qui émigrent en Israël y rencontreront rarement la religion telle qu'elle a été pratiquée pendant des siècles. Le courant national-religieux s'est imposé. Ce courant intégriste a totalement révisé la religion. Le « peuple élu », ça n'a jamais voulu dire qu'il a plus de droit que les autres mais au contraire qu'il a plus de devoirs. Parmi les préceptes, il y a « ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse » et « tu aimeras ton prochain comme toi-même ». « L'an prochain à Jérusalem », ça n'a jamais voulu dire qu'il faut réaliser le nettoyage ethnique en cours, mais « vivement que le Messie vienne ». L'hébreu a toujours été une langue religieuse interdite à l'usage profane. La religion juive est une religion de « l'exil ». L'installation sur cette terre (d'Israël/Palestine) avant l'arrivée du Messie et a fortiori l'établissement d'un Etat juif étaient interdits. D'ailleurs les Juifs expulsés d'Espagne en 1492 ne sont pas allés à Jérusalem. Herzl a rencontré une hostilité quasi unanime des rabbins contre le projet sioniste dès qu'il a été question d'établir un État juif en Palestine.

Pour les Juifs laïques, les valeurs dominantes d'Israël sont à l'antithèse de ce que sont pour eux les valeurs du judaïsme. Où trouve-t-on dans la tradition juive le racisme, le chauvinisme, le militarisme, le négationnisme de l'existence et de la dignité de l'autre ? Qu'y a-t-il de commun entre ce qu'ont représenté les grands intellectuels juifs (Einstein, Freud, Arendt, Kafka, Benjamin ...) et les criminels de guerre qui dirigent Israël ? Qu'est devenue en Israël la mémoire de celles et ceux qui ont lutté contre le fascisme et le colonialisme (Marek Edelman, Abraham Serfaty, Henri Curiel ...) ? De quel héritage juif peuvent se prévaloir les colons et les militaires qui justifient à l'avance les violences et les crimes commis contre les Palestiniens ?

Comme l'écrit l'historien israélien Shlomo Sand à propos du livre de Yakov Rabkin *Comprendre l'État d'Israël*, « celui qui voit dans le sionisme une continuation du judaïsme ferait bien de lire ce livre. Mais celui qui croit que l'État d'Israël est un État juif est obligé de le lire ».

Certains Juifs pensent qu'après le

génocide nazi, Israël est l'ultime refuge. Au nom de quoi les dirigeants israéliens peuvent-ils brandir partout l'antisémitisme et le souvenir du génocide ? Les sionistes n'ont joué qu'un rôle marginal dans la lutte contre l'antisémitisme et la résistance au nazisme. Certains dirigeants sionistes ont même eu un comportement honteux pendant la montée du fascisme (Ben Gourion avec les accords de Haavara, 1933) et à l'époque de l'extermination (le groupe Stern assassinant des soldats et des dignitaires britanniques). Comment ne pas comprendre que la mémoire du génocide signifie « que cela n'arrive plus jamais » et pas « que cela ne NOUS arrive plus jamais », ce qui correspond à une vision tribale de l'humanité totalement contraire à toutes les formes d'héritage juif.

Refuser l'assignation et la peur, refuser toutes les formes de racisme et de discrimination

Il y a des confrontations qui ont du sens : les luttes contre l'oppression, la domination, le colonialisme, pour l'égalité des droits. On nous vend aujourd'hui une guerre qui n'est pas la nôtre : celle d'un monde dit « civilisé » contre le « terrorisme islamique ». Dans cette « guerre », les musulmans sont considérés comme des terroristes en puissance et sont sommés de « prouver » qu'ils ne sont pas des complices de Daesh.

Et les Juifs sont assignés à soutenir sans réserve une politique israélienne criminelle contre les Palestiniens et suicidaire pour les Juifs.

Cette fuite en avant criminelle tient par la peur. Ce syndrome assure le consensus à un point tel qu'un négociateur palestinien (le professeur Albert Aghazarian) a pu dire que les Israéliens ont peur de ne plus avoir peur. Cette peur irrationnelle a gagné beaucoup de Juifs français.

Dans le contexte du « choc des civilisations », prétexte des dominants pour ensanglanter le monde, il y a en France une montée générale de toutes les formes de racisme. Contrairement à l'image fabriquée par les principaux médias, le racisme frappe essentiellement tous les « dominés », toutes les victimes de l'apartheid social : Arabes, Noirs, Roms. Il prend une nouvelle tournure en se masquant derrière l'islamophobie. Comme il n'est plus politiquement correct de dire « sale arabe », on diabolise l'islam.

Il y a aussi une incontestable et détestable montée de l'antisémitisme. Mais les différentes formes de racisme ne sont pas traitées de la même façon.

Les dirigeants israéliens et en France le CRIF, participent activement à la stigmatisation des musulmans. Ils affirment contre toute évidence qu'il n'y a qu'un seul racisme à dénoncer (l'antisémitisme) et qu'on est à la veille d'une nouvelle « nuit de cristal ». Ils font apparaître les Juifs comme ceux que le pouvoir protège alors que l'idéologie sécuritaire, les déclarations des principaux dirigeants et le travail nauséabond de pseudo intellectuels, visent une seule population déclarée dangereuse.

Les stéréotypes antisémites se nourrissent aussi de la complicité du CRIF avec la politique israélienne et de la partialité évidente du pouvoir. À l'heure des confusions, l'indignation légitime contre les crimes israéliens fait monter l'antisémitisme et les quelques paumés attirés par la violence effroyable de Daesh commettent des attentats criminels contre les Juifs parce que Juifs.

La lutte contre le racisme ne peut pas être découpée. Choisir certaines « bonnes » victimes contre d'autres est à l'antithèse du combat antiraciste. La politique israélienne et la négation totale des droits du peuple palestinien ne protègent absolument pas les Juifs. Au contraire. Pour créer l'Israélien nouveau, il a fallu « tuer le Juif », celui qui pensait que son émancipation passait par celle de l'humanité. Comme le dit le militant israélien anticolonialiste Eitan Bronstein : « nous ne serons jamais libres tant que les Palestiniens ne le seront pas ». En refusant le tribalisme, les Juifs français réaffirmeront une histoire dont ils peuvent être fiers.

C'est tou-te-s ensemble qu'il faut combattre tous les racismes, toutes les stigmatisations, toutes les discriminations. C'est tou-te-s ensemble qu'il faut défendre le droit, en Palestine comme ici.

Pierre Stambul
sur <http://oclibertaire.free.fr/>

Deux étudiant-es syndicalistes de lutte exclu-es de l'université de Lyon 2

Jeudi 18 décembre, la commission disciplinaire de l'Université Lyon 2 a prononcé l'exclusion immédiate de l'université de 2 ans dont 18 mois avec sursis (1) de 2 militant-e-s de Solidaires Étudiant-e-s - Syndicat de lutte ; au motif de "trouble à l'ordre et entrave au fonctionnement de l'établissement"



L'Ord(u)re règne à Lyon 2

Le 21 novembre 2013, un conseil de la présidence a été envahi par une centaine de personnes (étudiant-e-s et personnel) mobilisé-e-s contre la loi Fioraso et les restrictions budgétaires. Le président a alors donné pour seule réponse aux revendications, l'intervention des forces de l'ordre à l'intérieur même du campus afin de faire évacuer les bâtiments. Six étudiant-e-s, sont interpellé-e-s et placé-e-s en garde à vue. Trois militant-e-s de Solidaires Étudiant-e-s passent en procès en juin 2014, deux sont condamné-e-s respectivement à 3 et 6 mois de prison avec sursis et plus de 5000 euros de dommages et intérêts et frais de justice.

Un simulacre de jugement

Le déroulement de cette commission de discipline confirme qu'il n'est nullement question de l'envahissement du conseil mais d'une volonté politique cherchant à exclure les personnes qui ne se résignent pas à accepter la dégradation des conditions d'études, de travail et de vie ...

Pour étayer sa thèse des "violences", la présidence fut incapable de présenter un début de preuve ou même de témoignage à charge provenant d'autres personnes que les accusateurs eux-mêmes. Les nombreux témoignages d'étudiant-e-s, de profs, d'agents administratifs attestaient tous de l'absence de coups volontaires portés aux agents. Le contenu même des certifi-

cats médicaux fournis par les agents, attestent que les blessures de ces derniers résultent de la poussée collective pour rentrer dans l'amphi et non de coups volontaires. Il apparaît clairement que la présidence avait donné pour consigne aux agents de ne laisser rentrer aucun-e étudiant-e, élu-e ou non.

Lorsque nous démontrions notre innocence vis-à-vis des soi-disant "coups" portés aux agents, la commission invoquait finalement l'annulation du Conseil. Mais dès lors, pourquoi ne poursuivaient-ils pas les 100 personnes ayant participé à l'envahissement ? La présidence justifie sa décision par le fait que ces camarades avaient osé parler au mégaphone donc étaient les meneurs d'un mouvement visant à perturber le déroulement du Conseil.

Ainsi se conçoit la "liberté d'expression" de la présidence, elle qui est pourtant si prompte à l'afficher fièrement... Une liberté où les syndicalistes qui refusent d'adhérer doivent dégager, où les étudiant-e-s qui se mobilisent sont brutalement expulsé-e-s du campus par les forces armées.

En réalité, c'est sa propre lâcheté que tente de faire oublier aujourd'hui le président, en faisant preuve d'une fermeté sans précédent à notre égard. Lui qui, le jour du conseil, abandonnait pourtant ses agents de sécurité incendie, les laissant pour seul interlocuteur face aux personnes mobilisées, à qui il donnait ainsi pour mission d'assumer seuls les conséquences de la politique qu'il mène.

Ce qu'ils appellent violence

Les personnes qui occupaient le bâtiment de la présidence réclamaient d'envoyer un mail à l'ensemble des étudiant-e-s et personnels, afin d'expliquer leur mouvement, la nécessité de s'organiser et de se mobiliser pour ne pas se laisser écraser. Le président, avait alors qualifié l'envahissement de "violent". Finalement, ce n'est pas un mail qui sera envoyé, mais une quarantaine de CRS et agents de la BAC à l'intérieur du bâtiment pour nous en faire dégager.

N'est-ce pas par l'usage de la force et de la violence que s'impose leur point de vue, c'est-à-dire leurs intérêts, leur conception de la démocratie et de la "li-

berté d'expression" ? Car comment qualifier les matraquages policiers, les gardes à vue de plusieurs personnes, les peine de prison (avec sursis), les milliers d'euros d'amende pour des étudiant-e-s boursier-e-s salarié-e-s, l'interdiction de poursuivre ses études universitaires et, désormais, l'interdiction manu militari de pénétrer sur le campus ?

Par cet acharnement, nous constatons que ce qui insupportait la présidence était la force du mouvement étudiant de l'année dernière, menace pour une présidence vacillante et en perte d'influence. Au sein même du cercle restreint des "représentant-e-s" dans les instances officielles, dont la composition est pourtant très loin de la notion de représentativité dont ils se réclament (2), l'obtention d'une majorité leur devient difficile.

Ainsi, l'illustre le Conseil d'Administration de décembre dernier où le budget d'austérité a été adopté à 13 voix contre 12. Budget dont les conséquences se paient au quotidien par les personnels dont les primes sont gelées, l'intensité de leur travail augmentée, la précarité toujours plus présente ; et par les étudiant-e-s, qui voient les conditions d'études toujours plus se dégrader.

Mais, le président lui ne s'empêche pas de se verser une prime (à laquelle légalement il n'a pourtant pas droit) de plusieurs milliers d'euros, représentant le salaire annuel d'un agent d'entretien à temps partiel [...]

L'acharnement de la présidence et de la classe dominante en général pour faire taire celles et ceux qui luttent ne traduit que la peur de voir se développer la contestation sociale face aux ravages -à l'université comme dans le reste de la société- d'un système capitaliste raciste et patriarcal.

Loin de nous faire plier, ils ne font que renforcer notre détermination à combattre et vaincre cet ordre asservissant, qu'ils essaient de maintenir, nous le voyons encore aujourd'hui, par tous les moyens.

D'après un communiqué de la Fédération Syndicale Étudiante Lyon Solidaires Etudiant-e-s / Syndicats de Lutte
Contacts et informations : uselfse@yahoo.fr
<https://fselyon.wordpress.com/> Facebook : FSE Lyon

1- Jean-Luc Mayaud, président de l'université, fait appel de cette décision et réclame 5 ans d'exclusion ferme de l'université
2- les personnels enseignants-vacataires qui entament une grève à partir de ce lundi 26 janvier 2015, ne disposent d'aucun siège au Conseil d'Administration alors même qu'ils assurent parfois jusqu'à 80 % des TD

...Contre la répression à la poste.

- Toutes et tous au rassemblement de soutien contre la répression à la Poste mardi 20 janvier 2015...
Tel était l'appel à une solidarité envers Yann : postier dans les hauts de Seine. Il s'est vu révoqué, licencié voici peu au seul motif de son activité syndicale, de sa participation militante sur le terrain et dans les luttes. Bien sûr, dans la charrette répressive, il n'est pas seul.

Répression anti syndicale de choc

Yann est secrétaire départemental adjoint de SUD PTT. Les faits reprochés sont directement liés à ses activités syndicales avec sans doute en arrière plan, le conflit de postiers du 92 de 2014. Une grève de 173 jours des postiers des Hauts-de-Seine, cet été et au terme de laquelle, grévistes avaient gagné : le report des restructurations et l'embauche des personnes en contrat professionnel. Puis les sanctions tombent. 12 grévistes sanctionnés, 4 syndicalistes licenciés (1). Ils, elles sont dans la salle d'attente d'un conseil de discipline.

Sans détours, l'administration lui reproche sa participation active dans les luttes. Ce qui devrait être l'éthique même de tout militant syndical et délégué. Yann a-t-il dérogé à son rôle de partenaire social bien formaté ? Il ne pointait pas, il n'informait pas l'administration de ses allées et venues, de ses interventions sur les lieux en luttes etc.

Il faut savoir qu'à la poste, il faut prévenir 48 heures à l'avance pour distribuer un tract, sinon on vous interdit d'y entrer ! Il devient presque impossible d'y mener une action syndicale. Les faits reprochés à Yann relèvent simplement de l'exercice de son mandat : « intrusions répétées pendant les heures de service dans plusieurs établissements postaux, prises de parole non autorisées, refus de quitter les locaux en dépit des injonctions ». Peu importe l'entreprise ne veut plus de salarié(e)s, de militant(e)s de « de lutte », elle doit s'en débarrasser. La

chasse revient à la mode sociale démocrate dans ce secteur ! La dernière de ce type, remonte à 1951. la traque s'était alors portée contre 2 militants CGT.(2)

Cette répression violente s'est accentuée, depuis la privatisation du groupe, en mars 2010 avec le changement de statut en société anonyme à capitaux publics, donc d'état. La Poste est coutumière des méthodes expéditives et brutales envers les représentants du personnel, ou des salariés qui résistent.

2005 et l'affaire des quatorze syndicalistes CGT et SUD de Bordeaux-Bègles qui dénonçaient une réorganisation, l'entreprise n'hésite plus à criminaliser les représentants des salariés et à sortir l'artillerie lourde pour les bâillonner. La Poste avait alors fait intervenir le GIPN pour interrompre une occupation traduite en pseudo-séquestration et avait ensuite traîné les militants devant le tribunal correctionnel.

Octobre 2012 Mohamed Yaqoubi, facteur et militant CGT dans l'Hérault avait dénoncé le non-paiement des heures supplémentaires des facteurs. Il est débarqué par l'entreprise. depuis, il vient d'obtenir la reconnaissance de son licenciement « sans cause réelle et sérieuse » par les prud'hommes de Montpellier. La Poste devra lui verser 40 000 euros de dommages et intérêts.

Aubigny-sur-Nère, après un mouvement de 130 jours cet été à l'appel des deux syndicats contre des délocalisations d'emplois, le secrétaire du syndicat SUD PTT du Cher était passé en conseil de discipline pour des propos outrageants et le blocage d'un centre de

distribution. Deux des militants grévistes ont même fini en hôpital psychiatrique.

Ces mobilisations gênent le groupe en pleine mutation et freine sa course aux restructurations pour améliorer sa rentabilité. En dix ans, près de 100 000 emplois ont été liquidés, de nombreux centres de tri, de distribution, des bureaux fermés etc. Un bilan social qui pointe des dizaines de suicides dans le groupe.

Une complicité Etat-Patrons.

Des nombreux salarié(e)s, des syndicalistes subissent menaces et sanctions dans leurs activités quotidiennes pour avoir simplement relayé les revendications des personnels ou d'être à leurs côtés dans les luttes. « La simple liberté d'information est interdite dans certaines directions, les représentant(e)s syndicaux n'ayant pas le droit de rentrer dans les bureaux pour distribuer ne serait-ce qu'un tract. Pourtant les dirigeants de la Poste ont demandé à tous les postiers-ières de respecter une minute de silence pour la défense de la liberté d'expression, habillant en parallèle le site de La Poste du symbole « Je suis Charlie ». Quelle ironie quand on sait que cette même liberté n'a pas droit de cité dans l'entreprise ! Même hypocrisie du côté du gouvernement qui n'a jamais daigné nous recevoir sur les libertés syndicales à La Poste depuis 2 ans malgré les courriers d'alerte que nous avons envoyés aux ministres de tutelle successifs ». (3)

Caen le 3 02 2015.

(1) Sur les 4 licenciements, 3 ont été rejetés par l'inspection du travail et un annulé par les prud'hommes.

(2) À cette époque, Georges Frischmann, secrétaire général de la fédération CGT des PTT, et un autre syndicaliste CGT, René Duhamel, avaient été révoqués pour avoir signé une déclaration en faveur de la paix pendant un voyage en RDA !

(3) «... nous... », sont extraits de divers tracts ou communiqués SUD/Solidaires.

Des postier-es du Calvados remportent une victoire

A l'appel de SUD, CGT, CFTC et FO les facteurs/trices de Basse Normandie étaient en grève le 24 février, contre leur direction qui voulait leur imposer des horaires coupés, avec une pause le midi non rémunérée. Ce jour-là plus de 70% des facteurs/trices étaient en grève et 550 ont manifesté pour exprimer leur colère, colère face à l'instauration de la pause méridienne. Suite à la très forte mobilisation, les organisations syndicales ont été reçues par deux directeurs adjoints.

La Direction a indiqué aux grévistes qu'il n'y avait pas de pause méridienne obligatoire sauf si le personnel finissait son travail

après 13h45 et que cela était à la main des Directeurs d'Établissement. Les grévistes ont voté la poursuite du mouvement.

Le 25 février, les agents grévistes ont rencontré les Directeurs de chaque établissement. Les facteurs/trices ont remporté des victoires sur plusieurs sites avec l'abandon de la pause méridienne dans de nombreux établissements. Sur ceux où la direction de la Poste s'entête comme à Caen et à Colombelles, la grève continue soutenue par SUD et CGT seules.

Vendredi 26/02, ce sont les facteurs/trices de l'Isère de la Savoie et de la Haute Savoie qui se mobiliseront. A Thuir (66) et à Gourdon (46), dans le Doubs les facteurs sont toujours en lutte.



Violences policières:
une mise en examen annulée...

Projet de "loi baillon" en Espagne

En décembre la « loi organique de sécurité citoyenne » dite « loi baillon » a été votée par le parlement espagnol où le Partido popular a la majorité absolue.

Cette loi limite fortement les droits et les libertés des espagnols (manifestations, occupation, réunions, expression, ...) afin de mieux garantir ... la sécurité (de qui ?) Quarante cinq délits sont concernés où les peines sont encore durcies. Cette loi punit plus sévèrement tous les délits liés à la prostitution, à la drogue mais aussi aux occupations illégales d'un logement. Elle a aussi pour principale cible le manifestant. Mais cette loi est surtout caractérisée par le fait qu'elle transforme en actes administratifs des actes laissés autrefois à l'appréciation des juges. Lorsqu'elle sera définitivement adoptée, pour les 45 délits concernés, plus besoin de passer devant un juge, plus besoin d'avocat... puisque ce sera l'administration (flics et fonctionnaires) qui donnera le tarif ! Les amendes sont classées en 3 catégories. Les légères sont fixées entre 100 et 600 euros (comme par exemple le fait de refuser de décliner son identité dans un contrôle de police). Les

fautes dites graves peuvent aller jusqu'à 30 000 euros comme par exemple manifester devant des bâtiments publics ou encore filmer la police et en diffuser les images. Les fautes dites très graves visent surtout l'occupation de bâtiments publics, de banques (tiens !), la participation à une manif interdite... Les amendes pourront aller jusqu'à 600 000 euros. La deuxième cible de cette loi est le migrant. En effet, tout individu qui serait pris en train de passer les frontières des enclaves marocaines de Ceuta et Melilla sera renvoyé « à chaud », illico presto de l'autre côté. Adios tout droit à l'assistance juridique (droit d'asile), sanitaire et humanitaire jusqu'à ce qu'il soit décidé du sort du migrant.

Pour couronner le tout : on ne pourra contester son amende qu'après l'avoir payée en s'adressant à la juridiction « contentieux administratif ».

Cette loi n'est pas encore en vigueur en Espagne car elle doit maintenant être ratifiée par le Sénat. Plusieurs manifestations de protestation ont eu lieu en Espagne en décembre et janvier

A suivre !

Violences policières: classement sans suite...

M. Gurême, voyageur âgé de 89 ans, ancien résistant, rescapé de camps en France et en Allemagne, auteur d'un livre retraçant sa vie apportant son témoignage dans des collèges, lycées et centres d'histoire et de culture de par le monde, accuse un policier de l'avoir frappé avec sa matraque alors qu'il se trouvait dans sa caravane. Il affirme que ce même policier l'a ensuite jeté à l'extérieur et a continué à le frapper, aidé d'un collègue. A noter que cette intervention policière a eu lieu sur son terrain pour une « af-

faire » qui ne le concernait pas directement. Quatre de ses enfants et petits enfants qui voulaient le protéger ont été arrêtés et condamnés en première instance pour « outrage et rébellion ». Muni de 2 certificats médicaux, M. Gurême a porté plainte. Le parquet de la Cour d'appel du tribunal de Grande Instance d'Évry (91) lui a, dans un courrier daté du 12 janvier 2015, signifié un avis de classement sans suite de sa plainte. Des recours sont en cours.

Source : dépêches tsiganes.

Interpellé la nuit de la Saint-Sylvestre 2011, Wissam El-Yamni est mort 9 jours après être tombé dans le coma le soir de son arrestation. Sa famille et ses amis ont toujours estimé qu'il avait été victime de violences. En effet des photographies du corps de Wissam avaient clairement montré un serrage au niveau du cou. Un rapport de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) avait relevé l'emploi sur la victime, lors de son transport au commissariat, de la technique du « pliage », qui consiste à maintenir la tête appuyée sur les genoux. Dans le cadre d'une information ju-

diciaire ouverte pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner par personne dépositaire de l'autorité publique », les deux flics qui avaient transporté le jeune homme avaient été mis en examen en mars 2014. Mais, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Riom (Puy deôme) a annulé le 20 janvier la mise en examen de l'un des deux policiers qui l'avaient transporté. « Le tribunal considère qu'il n'y a pas d'indices sérieux prouvant que le travail de ce policier soit en lien avec le décès de Wissam El-Yamni » ... A suivre !

Source : Libération.fr

Bilan de l'opération "Mos Maiorum"

L'Union européenne vient de publier son bilan de l'opération Mos Maiorum, gigantesque opération de rafles à travers l'Europe menée du 13 au 26 octobre par 27 pays et coordonnée par Frontex (Voir CA de novembre sous cette rubrique).

Au total, 19 234 personnes ont été arrêtées, contrôlées et interrogées lors de cette opération dont l'objectif était de collecter diverses informations sur les migrant/e/s et les nouvelles routes de l'immigration, en vue, évidemment, de renforcer les politiques contre l'immigration. 257 personnes considérées comme « passeurs » ont également été arrêtées. Plus de 6 000 contrôles ont eu lieu lors de ces deux semaines dont plus de 1 500 aux frontières extérieures de l'Europe. Les meilleurs élèves de la guerre contre l'immigration sont l'Italie (près de 6 000 personnes contrôlées), suivie de l'Allemagne (3 700), la Hongrie (3 000), l'Autriche (1 200), la Grande Bretagne (1 000) et la France (958).

On ne peut que constater que le nombre de personnes contrôlées double quasiment

chaque année : 10 000 en 2013 lors de l'opération « Perikunas » et 5 300 lors de l'opération « Aphrodite » en 2012.

Une grande partie des personnes arrêtées est originaire de pays en guerre où les puissances occidentales ont foutu la merde ces dernières années au nom de la « démocratie et des élections libres » : Syrie, Afghanistan, Irak, Erythrée, Somalie ...

En France, beaucoup de contrôles ont eu lieu à la Gare du Nord à Paris au départ des trains pour Calais, zone frontalière avec l'Angleterre où beaucoup de migrant/e/s se rendent dans l'espoir de passer la Manche ou la Mer du Nord.

A noter que plusieurs initiatives à travers l'Europe ont tenté d'informer sur cette opération et parfois l'empêcher. Cette opération prend un caractère exceptionnel par l'ampleur du dispositif deux semaines chaque année mais les rafles sont quotidiennes à travers l'Europe. Tout doit être tenté afin de fissurer l'Europe forteresse

Source : site « Sans Papiers Ni Frontières »

Brother

Pas de fouille dans l'école publique !

Dans ces consignes de sécurité, la ministre Najat Vallaud-Belkacem donnait le 9 janvier au lendemain des tueries des « fous de Dieu » les recommandations suivantes : « Pour l'ensemble du territoire national, il est demandé de veiller à la stricte application du contrôle d'accès et du contrôle visuel des sacs dans les écoles et établissements scolaires, publics et privés ». Evidemment, certains personnels de directions de collèges et de lycées, zélés, ont élargi (légalement) ces consignes à une fouille systématique en ordre des cartables et autres sacs de tous et toutes les élèves. Il s'en est suivi un climat de psychose difficilement gérable par les CPE, les adjoints d'enseignement et les profs. En fait, cette mesure de fouille n'était pas dans la circulaire du 2 octobre 1998 relative à la lutte contre la violence en milieu scolaire. Il était simplement dit qu'« en cas de risque et de suspicion caractérisée, les chefs d'établissement peuvent inviter les élèves à présenter aux personnels de l'établissement qu'ils auront désigné le contenu de leur cartable, de leurs effets personnels ou de leur casier ». Puis en mai 2009, Luc Chatel et Sarkozy promettaient un arsenal juridique permettant la fouille des cartables. Après un rejet syndical et des fédérations de parents d'élèves unanimes, cette mesure ne figurait pas dans les lois de juin 2009 et de mars 2010. A ce jour, aucune circulaire ne mentionne l'autorisation de ces fouilles qui restent donc illégales à moins que le PS fasse, là aussi, pire que la Droite dans ces prochaines semaines. Source : Questions de classe(s).

Guide d'autodéfense numérique

Quatre ans après la parution du premier tome du Guide d'autodéfense numérique (concentré sur l'utilisation d'un ordinateur « hors connexions », le second tome, dédié aux enjeux liés de l'utilisation des réseaux et d'Internet est enfin terminé. Cet ouvrage vise à présenter l'absence d'intimité » du monde numérique et propose des méthodes pour ajuster ses pratiques quotidiennes en conséquence. Les deux volumes sont d'ores et déjà disponibles en consultation et en version imprimable à l'adresse <http://guide.boum.org/>. Les technologies numériques, auxquelles il est devenu très difficile d'échapper, offrent des possibilités de contrôle et de surveillance inédites. S'ils semblent souvent très pratiques, ces outils sont également de puissants supports dans les processus de surveillance et de représen-

sion. C'est à partir de ce constat, et de la détermination à ne pas se laisser contrôler par quelque Big Brother que ce soit, qu'un collectif s'est attelé il y a plus de quatre ans à la rédaction du « Guide d'autodéfense numérique ».

On trouve dans ce « Guide d'autodéfense numérique » des éléments de compréhension de l'outil informatique et de ses failles, des éléments de réflexion permettant d'élaborer et de mettre en place des « politiques de sécurité » et des outils permettant à quiconque d'apprendre et de répandre des pratiques de protection appropriée à chaque situation.

Pour en finir avec les illusions et les demi-solutions, apprenons et diffusons des pratiques d'autodéfense numérique ! La dernière édition a été publiée le 9 décembre 2014. Parions que ce ne sera pas la dernière ...

Caution démocratique : la CNCIS

La commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) a clos en janvier 2015 son rapport annuel 2014 ... portant sur l'année 2013. Ce décalage s'explique par le manque de moyens de cette commission. En effet, elle n'est composée que de 6 membres : 3 magistrats, une secrétaire-comptable, une assistante et un chauffeur. Ces 3 magistrats sont un député désigné par le Président de l'Assemblée

nationale, un sénateur désigné par le président du Sénat et un président de ladite commission désigné par le Président de la République. Comme on peut le constater, c'est une commission indépendante de l'État ... Cette commission n'a qu'un rôle consultatif et son unique pouvoir de dénonciation publique se limite à des statistiques établies dans son rapport annuel. Sur le papier, elle a pour fonction de vé-

rifier si les interceptions de sécurité décidées par les services de l'État (donc sans l'aval d'un juge) respectent la loi en vigueur. Dans les faits, sa fonction de contrôle est extrêmement restreinte, et sert donc de caution. Pour l'année 2013, l'État a effectué auprès des opérateurs télécoms 12 000 demandes administratives de trafic détaillé (communications téléphoniques en majorité) dans le cadre de pro-

cédures de prévention d'actes de terrorisme. Mais avec la loi de programmation militaire entrée en vigueur le 1er janvier 2015, la dernière loi antiterroriste de novembre 2014 et la future loi sur le renseignement, ces chiffres devraient exploser à tel point que cette commission pourrait être amenée à disparaître au profit de la CNIL, autre caution de notre démocratie. Source : numerama.com.



Dans le sécuritaire, Nice reste à l'avant-garde

Nice, qui était déjà championne de France de la vidéosurveillance, va améliorer son score : avec quelques dizaines de caméras supplémentaires, la ville va désormais en compter 1050, soit une caméra pour 330 habitants. Alors que la Grande-Bretagne confirme son abandon de la vidéosurveillance, Nice continue d'investir. Cela permet à son député-maire, Estrosi, de développer une solide argumentation électorale en direction d'une population âgée. Mais, ce n'est pas tout : son conseil municipal a adopté, dans l'urgence, 13 autres mesures exceptionnelles dans la lutte contre le terrorisme. A noter que l'opposition de gauche a voté ces mesures par souci d'« unité nationale »... Parmi ces mesures notons que les policiers

municipaux, équipés de gilet pare balles patrouilleront aux côtés de la police nationale tout en étant mis à disposition du Préfet pour réaliser des missions de sécurité intérieure. Tous les établissements et services en contact avec le public disposeront de boutons d'alerte reliés à la police. 45 minutes seront libérées par rythmes scolaires permettant la mise en pratique des cours d'instruction civique pour la sensibilisation aux valeurs de la République. La ville va créer un livret de citoyenneté qui suivra les enfants toute leur scolarité et sera jalonné d'exercices pour vérifier les connaissances. Du délire qui ne sécurise rien du tout si l'on en juge par les faits divers et multiples de cette ville de Nice.

Sources : Médiapart et LDH-Toulon

Psychose franco-belge

En décembre 2014, un homme originaire de Givet (Ardennes) emmène son grand-père se faire soigner en Belgique. Passé la frontière, il tombe en panne sur un parking. Des flics belges en patrouille décident de procéder à un contrôle d'identité que l'Ardennais, prénommé Akim, refuse en dénonçant « le délit de sale gueule ». Cela se passe très mal et il est violemment interpellé. Les flics fouillent le véhicule, ils découvrent des livres dont l'un est écrit en arabe et une clé USB. Pour les flics le livre doit être un coran, quant à la clé USB... elle contient des plans de la centrale nucléaire de CHOOZ. Bingo ! Les flics pensent qu'ils ont à faire à un djihadiste préparant un attentat dans cette centrale. La presse s'empare de cette affaire qui

va vite se dégonfler. Le livre écrit en arabe explique et déconstruit le jihadisme. Quant au contenu de la clé USB, il s'explique tout bêtement par le travail d'Akim qui est planificateur en centrale nucléaire. Finalement, il sera condamné pour « outrage et rébellion » par le tribunal correctionnel de Dinant (Belgique) à « la suspension du prononcé pour 3 ans » qui est l'équivalent d'une peine de mise à l'épreuve d'une durée de 3 ans. Si pendant cette période, il ne refait pas parler de lui, rien ne sera inscrit à son casier judiciaire. Par contre, il aura droit à un fichage des 2 côtés de la frontière qui ne s'arrêtera pas dans 3 ans ! Néanmoins, ce banal fait divers aurait pu très mal se terminer.

Source : L'Union des Ardennes

Big Brother

Le Planning Familial de Toulouse en lutte pour sa survie !

En difficulté financière depuis deux ans, le Planning Familial 31 de Toulouse risque tout simplement la liquidation judiciaire au mois de mars 2015 si aucune action de sauvetage n'est entreprise dans l'urgence.

En Haute-Garonne, avec seulement 3 salariées et des bénévoles, sur une agglomération de plus d'un million d'habitant-e-s, le Planning Familial 31, comme beaucoup d'autres associations, a besoin de subventions de fonctionnement, de financements pérennes pour sortir de la survie au jour le jour.

Une histoire de sous

Malgré les différentes alertes lancées auprès des organismes publics depuis deux ans, l'état d'urgence a été signalé en novembre 2014 pour défaut de trésorerie aggravé. De nombreux facteurs se sont ajoutés pour en arriver à cette situation catastrophique, notamment une condamnation aux Prud'hommes suite à des problèmes suffisamment graves entre l'association et ses salarié-es pour aboutir à devoir payer 8000€ et dernièrement 31 000€, c'est un lourd passif de l'ancienne équipe de gestion qu'il faut résorber. A cela il faut ajouter un sérieux déficit des subventions en 2014. Pour sa part Toulouse-Métropole (1) a diminué de 50% son apport passant de 13000€ à 7000€ expliquant ces calculs par des objectifs quantitatifs : le calcul se fait non sur la prestation de formation assumée par le Planning Familial (PF) mais sur les projets qui en découlent.

On s'explique : la formation de professionnels-relais pour mettre en place des actions sur l'égalité filles/garçons dans les communes est comptabilisée selon le nombre de projets effectivement réalisés dans les communes et comme certaines communes n'ont pas pu monter ces projets, la formation n'est pas prise en compte et autant de moins pour le PF 31.

Autre exemple de diminution de subventions avec l'ACSE (Agence de Cohésion Sociale et Egalité), service de l'Etat qui supprime les 4000€ annuels avec comme raison invoquée : action et projet trop flous !

Sachant que le Planning Familial a été créé en 1974 sur Toulouse, qu'il en existe 76 regroupés au sein de fédérations régionales et nationale, son action est plus que clairement affichée dans les statuts associatifs. En France, plus de 550 000 personnes ont fait appel au Planning en 2013, en majorité des femmes concernant en premier

lieu la contraception : «mais on est ici pénalisées sur cette comptabilité car il y a beaucoup de personnes qu'on refuse de recevoir par manque de moyens». Les prestations du Planning Familial sont gratuites, il ne peut y avoir de budget autonome et d'ailleurs ce sont près d'un quart des PF en France qui ont aussi connu des difficultés financières, du fait de la diminution ou suppression de subventions. Il faut des structures efficaces à portée de toutes celles et ceux qui en ont besoin.

Les priorités politiques sont ailleurs.

«Cette situation peut s'expliquer par les diminutions générales de budget où on demande de faire des efforts mais nous on est déjà à minima on ne peut pas faire moins!» Il y a aussi des questions de priorité dans la politique de la ville par exemple avec une augmentation des moyens pour la sécurité : embauche de policiers municipaux, installation massive de caméras de surveillance, «On sert de vitrine politique à minima, on nous donne un local exigü pour lequel on est obligé d'adapter nos actions en fonction de la place disponible alors qu'il y a un étage vide au-dessus et qu'on demande depuis près de trois ans à pouvoir y accéder en assumant s'il le faut les travaux de réfection (peinture, ...) mais non! Rien ne bouge!».

Il faut bien resituer le cadre, pour le Planning Familial de Toulouse on parle d'un budget annuel de 125 000€ et d'une situation d'urgence à hauteur de 50 à 60 000€ ce qui est totalement dérisoire à l'échelle d'une ville comme Toulouse, d'un département ou d'une région qui n'ont rien de sous-développés, quant à l'échelle nationale l'Etat pourrait reverser un petit pourcentage de ses frais de fonctionnement sans se ruiner pour autant... Avant novembre 2014, les salariées et bénévoles du Planning Familial ont cru pouvoir être entendues et trouver l'argent nécessaire mais on leur a rétorqué qu'elles devaient faire appel aux dons et ainsi rendre public leur problème. Depuis elles se démènent pour alerter la société civile, les médias, les organismes de financement par pétition, manifestations et articles de presse, etc. Il a fallu du temps pour faire comprendre l'imminence d'une fermeture et les salariées ont dû fermer les permanences

du PF 31 pour se consacrer à leur lutte et sensibiliser le public à l'importance de leur travail, sans toutefois annuler le plan de travail pour 2015.

De la nécessité du Planning Familial

Désigné comme EICCF : établissement d'information et consultation en conseil familial, le planning familial est un centre d'écoute et d'orientation qui intervient sur tout ce qui concerne la vie affective et sexuelle, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences, ... Le travail se fait en coordination avec les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF), des associations, des médecins, avec tout un réseau créé localement. « Dans les centres de planification il peut y avoir beaucoup d'attente et notre rôle est aussi d'orienter au mieux et directement les femmes selon leur demande. Pour les IVG déjà classiquement il peut se passer un mois entre la demande initiale d'IVG et le moment où elle peut se réaliser. Il y a 6 blocs opératoires pour toute la ville de Toulouse, dans les délais il y a toujours les 7 jours de réflexion obligatoires. C'est le délai le plus long en Europe, il a été demandé de le supprimer mais cela n'est pas entendu. » (2)

Cette année, la notion de détresse a été supprimée comme condition pour accéder à l'IVG, non sans mal, vue la teneur des débats à l'Assemblée Nationale ; on se croyait revenu au temps où Simone Veil bagarrait pour faire passer les dérogations de 12 semaines pour le droit à l'IVG. Il y n'y a pas d'évolution notable sur la contraception, on constate que peu de médecins sont disposés à poser des stérilets aux femmes qui n'ont pas eu d'enfants, la pilule est toujours la solution proposée mais les femmes disent qu'il y a une marge entre ce qui est écrit et ce qui peut convenir.

le PF conseille les femmes qui ne sont pas satisfaites de la contraception telle qu'elle est proposée et qui ont des difficultés à choisir celle qui leur convient, y compris des méthodes naturelles. Il faudrait la gratuité de toutes les contraceptions car là aussi il y a des disparités basées sur l'argent. On pourrait aussi aborder la question de la contraception masculine qui, de fait, existe et est accessible mais où ? Il s'agit d'une injection par semaine, cela

1- Toulouse-Métropole, anciennement communauté urbaine du grand Toulouse, compte trente-sept communes et dépasse les 710 000 habitants la plaçant au 5e rang des communautés urbaines derrière Lyon, Lille, Marseille et Bordeaux.
2- Délai de réflexion avant IVG inexistant au Danemark, en Norvège, Autriche, Suède, Suisse, Europe de l'Est (excepté la Pologne) ; délai de 3 jours en Allemagne, Portugal, Espagne ; de 5 jours en Belgique et Pays Bas ; le plus long de 7 jours est en France et en Italie.

est souvent présenté comme une technique contraignante avec en plus la crainte des effets sur la libido masculine mais ces questions se posent-elles sur la contraception féminine ? « On dit à la fille dès qu'elle a ses règles, attention tu peux avoir un enfant si tu as une relation avec un garçon mais on ne dit pas au garçon attention tu vas être fécondant si tu as des relations avec des filles. » D'où l'importance des interventions en milieu scolaire car il y a beaucoup de non-dits sur comment cela se passe ; en général, l'information sur les moyens de contraception existants sont connus des ados, mais cela n'explique pas tout. « Il faut dire que c'est de plus en plus compliqué d'intervenir en milieu scolaire on fait du prosélytisme si on parle d'homosexualité, on nous reproche des tas de choses et on voudrait qu'on fasse juste de l'info sur la contraception ; mais on dit non ! Il faut parler de la sexualité. Si on n'aborde pas les émotions, les peurs on est loin alors de ce que peuvent vivre les personnes à ce moment. Les représentations aussi qu'ont les adultes encadrant des jeunes, cela mérite discussion. Voir pour les personnes en situation d'handicap et l'accès à la sexualité ou à la maternité qui leur est soit refusé soit pas admis, avec des contraception imposées, administrées secrètement. Il y a beaucoup de travail à faire sur l'éducation à la sexualité, aider les personnes en difficulté et former les adultes en charge de public enfants et adolescents, c'est la tâche qu'assumait jusqu'à ce jour le PF 31 et on espère qu'il continuera jusqu'à l'instauration d'une société plus libre et plus égalitaire entre femmes et hommes. »

La nécessité de l'action du PF 31 est bien perçue par les organismes publics, les responsables politiques mais c'est oralement qu'il est dit qu'il faut que le PF continue, que c'est important qu'il existe. Dès qu'il s'agit d'argent, on renvoie au bénévolat comme au début de l'existence des permanences du planning, pendant les années mouvement-des-femmes alors qu'aujourd'hui le travail est bien différent, il n'y a qu'un planning pour toute la Haute-Garonne, « on peut difficilement se déplacer, il faudrait pouvoir aller sur place et déjà même

sur la ville de Toulouse, il faudrait d'autres moyens que trois salariées. » Quand la salle est pleine, la permanence téléphonique est parfois impossible à tenir puisque c'est la même personne qui tient les permanences et assure l'accueil téléphonique et cela arrive assez souvent.

De plus, un projet de loi de la ministre, Marie-Sol Touraine, propose de mettre en place un numéro vert national sur l'IVG, la contraception, ouvert 7/7, géré par le Planning Familial. Ce projet est très important pour contrer tous les n° anti-IVG qui pullulent sur internet ; la mise en place est prévue en septembre 2015, mais à quoi sert de lancer ce projet sans l'accompagner de moyens financiers, si ce n'est pour un effet d'annonce ! « Clairement notre but n'est pas de faire baisser le nombre d'avortement, mais de permettre à toutes les femmes d'y avoir accès par l'information mais aussi il y aurait d'autres moyens tout simples comme de permettre aux centres de planification de réaliser des IVG par aspiration ». Les CPEF qu'on retrouve dans tous les hôpitaux, sont financés par le Conseil Général, c'est un service public. La différence avec les PF c'est le côté militant et aussi l'information et l'accompagnement des IVG hors délais et l'accueil des mineures. D'ailleurs les hôpitaux et CPEF renvoient systématiquement vers le Planning les femmes dans ces situations hors délais et même parfois leur disent « allez-y, elles vont vous accompagner et vous donner l'argent nécessaire ! »

Ces établissements publics seraient bien inspirés d'aider à trouver les fonds et non de se contenter de renvoyer ces femmes vers le Planning.

Le PF 31 ne doit pas disparaître

Le PF 31 a adopté des statuts collégiaux, en regard des problèmes passés entre salariées et anciens CA/bureau, il n'y a pas de président, et cela semble interloquer beaucoup les institutions, les financeurs et autres médiateurs. Une revalorisation des salaires et conditions de travail ainsi qu'un accord collectif ont été mis en place car une association féministe qui emploie des femmes ne peut les laisser dans la précarité.



Il faut aussi soulever les divergences apparues avec les féministes historiques, certaines d'entre elles ont créé le Planning à Toulouse en 1974 ; dès le départ il y a désaccord avec les positions du PF31 actuel sur l'interdiction par la loi du port du voile, de la prostitution, - lois qui sont de fait discriminantes, excluantes et répressives pour les femmes et que défendent des féministes proches du gouvernement. Le PF31 est à celles qui le font vivre aujourd'hui, ce sont des femmes jeunes qui ne sont pas encartées politiquement et qui soutiennent toutes les femmes quelque soit leur situation.

Une table ronde avec l'ensemble des financeurs de l'association est prévue mercredi 25 février à 10H00 à la préfecture de Toulouse, un rassemblement de soutien est appelé sur place pour forcer les responsables à débloquer les fonds nécessaires au maintien du PF 31. Ci-dessous le texte d'appel pour le 25 février :

21 février 2015

Chantal, - OCL Toulouse

Merci à Delphine et Sigrid du PF 31 pour l'entretien qui a servi à rédiger cet article

Dernière minute : lors de la table ronde de ce mercredi 25 février à la Préfecture de Toulouse avec les organismes financeurs du Planning Familial de Toulouse, aucun engagement n'a été pris

Peut-être que les frais des Prud'hommes seront payés mais il est demandé au Planning Familial 31 de réduire les charges c'est-à-dire de diminuer les salaires, d'en supprimer. La lutte n'est pas finie et le soutien encore plus nécessaire, à suivre donc.
contact@planningfamilial31.fr

pétition en ligne :

<https://www.change.org/p/pouvoirs-publics-contre-la-fermeture-du-planning-familial-de-la-haute-garonne>

dons financiers : <http://www.helloasso.com/associations/planning-familial-31/collectes/urgence-planning-familial-31-menace-de-fermeture>

TEXTE D'APPEL DU 25 FÉVRIER

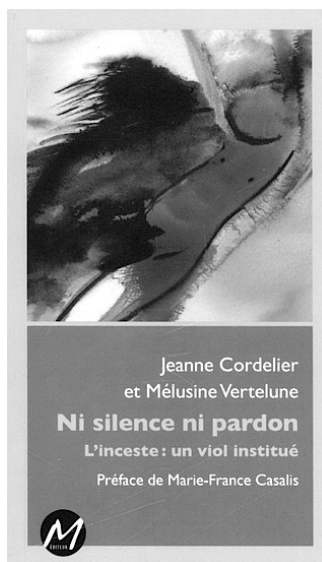
Le Planning Familial 31 est une des émergences des luttes menées pour l'accès à la contraception et à l'avortement. Défendre ces droits est une des conditions primordiales pour l'égalité femme-hommes. Le fait que le Planning Familial se soit inscrit dans cette histoire des luttes en fait un lieu emblématique à Toulouse et ailleurs. Aujourd'hui, nous avons toujours besoin de lieux pour accueillir gratuitement des femmes, parler de violences, s'assurer l'accès à une IVG, choisir une contraception, poser des questions qu'on oserait pas poser ailleurs, accéder gratuitement à des préservatifs, déconstruire des normes sexuelles, faire un test de grossesse, parler d'un viol, parler des sexualités, parler de son couple, être accompagnée pour un avortement après 12 semaines de grossesse, être écoutée sans jugement, ...

Parce que nous manquons déjà d'endroits pour tout cela, le Planning Familial 31 reste un lieu ressource essentiel pour ne pas laisser des personnes dans l'isolement et sans solution. Parce que l'avortement, la contraception, la santé des femmes ne peuvent être effectifs et défendus par de simples déclarations et des mesures d'affichage. Nous avons besoin, chaque jour, d'outils concrets, de temps et de personnes pour défendre l'égalité femmes-hommes, lutter contre les violences, accéder à nos droits. Le Planning Familial 31 est un de ces outils et ne doit pas fermer.

"Ni silence ni pardon l'inceste, un viol institué"

Extraits de l'interview de Mélusine Vertelune, co-auteure avec Jeanne Cordelier du livre édité par M éditeur " – propos recueillis par T Hoang

Pouvez-vous expliciter le titre "Ni silence ni pardon : l'inceste, un viol institué" ? Quelle signification aurait le pardon dans ces cas-là pour vous ? En quoi l'inceste et le viol en général font système ? Depuis des siècles, le système patriarcal impose à ses victimes le silence et le pardon. L'application de ces deux injonctions lui sert à se maintenir, se renforcer et se justifier de la façon la plus perverse qui soit. La loi du silence garantit l'impunité pour les agresseurs. Elle arrange ceux qui choisissent de ne pas soutenir clairement les victimes puisqu'elle engendre l'illusion de la non-existence de ce qu'elles subissent. Elle condamne les victimes au déni et au renoncement à la justice et à la dignité. Elle limite considérablement le potentiel de solidarité entre les victimes, elle nous divise, nous enferme et nous invisibilise. Ce qui n'existe



pas n'a pas de voix, celles qui n'ont pas de voix n'existent pas... Le viol est un acte de torture irréversible et irréparable, motivé et justifié par la misogynie la plus profonde, y compris lorsque la victime est de sexe et/ou de genre masculin. Il remplit un rôle fondamental pour le système patriarcal puisqu'il sert à signifier que l'intégrité et la dignité des dominés ont moins de valeur que la volonté capricieuse, d'asservir, d'instrumentaliser, de démolir et de terroriser des dominants. Lorsqu'on a subi un viol, il y a une part de nous qui est définitivement morte. On ne peut pas la "réparer" et elle ne renaîtra pas. Dans le meilleur des cas et sous certaines conditions, autre chose peut, peut-être, naître à sa place. Pardonner le viol revient à signifier que les violeurs ont raison de violer puisque la valeur des victimes est tellement infime que, finalement, le viol n'est pas si grave, pas assez grave en tout cas pour ne pas être pardonné. Ceux qui font l'apologie du pardon de façon plus ou moins assumée, qu'il les fasse au nom des dogmes religieux ou en se prétendant "expertEs" de part leurs activités professionnelles ou associatives, voudraient nous faire croire qu'il pourrait y avoir des intérêts communs et un terrain d'entente équitable entre les agresseurs et les victimes. Ce discours toxique est un mensonge mortifère, indigne et dégra-

dant qui nous condamne touTEs au statu quo et freine l'accès à des soins dignes de ce nom pour les victimes. Dans cette guerre-là, il ne peut y avoir que deux camps, ceux qui se prétendent neutres se rangent, en réalité, dans le camp des agresseurs. « La femme qui ne pardonne pas est la femme qui juge, la femme en colère, la femme qui se refuse ; elle a perdu sa volonté d'être une femme telle que les hommes la définissent. Le pardon d'une femme représente son engagement continu à être présente pour lui, à rester en relation avec lui, à lui permettre de demeurer mâle par contraste. Sa charité, sa miséricorde, sa grâce (ce n'est pas pour rien que les hommes ont personnifié chacune de ces abstractions comme féminines dans la légende et l'art !) sont en fait les emblèmes de la subordination féminine à l'éthique du violeur. » (1) Les victimes de viol qui se soumettent à l'injonction de pardonner restent malades. Elles ne peuvent pas se reconstruire car elles ont fini par adhérer à l'idée qu'elles ne valent pas grand-chose. Consciemment ou inconsciemment, elles donnent leur autorisation pour que d'autres viols soient commis. Lorsque celui à qui elles ont pardonné est un membre de leur famille, elles exposent leurs propres enfants à subir des viols à leur tour puisqu'elles n'ont pas rompu la relation avec le violeur et ses complices. C'est ainsi que se reproduit l'inceste au sein d'une même lignée familiale. L'inceste est l'une des formes de viols les plus fréquentes et les victimes de l'inceste sont systématiquement sommées de se taire et de pardonner. Comme toutes les formes de viols, l'inceste fait intégralement partie du système patriarcal. Il en est à la fois une conséquence et un ressort. C'est en cela que l'inceste est un viol institué. Il est institué par le patriarcat qui rabaisse au rang d'objets, voire de déchets, les femmes parce qu'elles sont des femmes et les enfants parce qu'illes sont des enfants. Actuellement, en France unE enfant sur vingt-quatre est victime d'inceste. Sept victimes d'inceste sur dix sont des petites filles dont les agresseurs sont des hommes. Le système judiciaire est lui-même profondément machiste. Il faut lire, à ce propos, l'excellent article de l'anthropologue Dorothée Dussy intitulé "Une justice masculiniste : le cas des affaires d'inceste" tiré du livre qu'elle a co-ordonné : L'inceste, bilan des savoirs (2). Chaque jour, en France, deux enfants meurent de la violence parentale. Le ca-

ractère massif et systématique de cette violence ainsi que l'impunité des adultes bourreaux ne seraient pas possibles si les enfants étaient vraiment considérés comme des personnes à part entière. La structure patriarcale de notre culture exclue légalement et socialement les enfants du droit commun, de la citoyenneté et de l'Humanité. Dans l'ancien Code Civil, les enfants et les femmes étaient assimilés à du bétail appartenant à un "chef de famille" qui avait le droit de disposer de leur vie et de leur corps selon ses envies... La loi a changé davantage que les mentalités et la pensée dominante accorde toujours aux adultes le droit d'exercer la violence sur les enfants, notamment au nom du "respect de la vie privée au sein des familles".

Les victimes d'inceste témoignent souvent de leur sentiment de culpabilité. Comment peut-on renverser ce sentiment de culpabilité ? Avez-vous suivi une thérapie ? Ou sinon, qu'est-ce qui vous a permis de faire votre chemin ? Ce sentiment de culpabilité est produit par le caractère misogyne de la culture : le comportement et le discours de l'agresseur, ceux de l'ensemble des agresseurs et de leurs alliés qui s'organisent pour défendre leurs privilèges et enfin les représentations véhiculées depuis des siècles par tous les vecteurs du système : les religions, les États, la prostitution, les chansons dites "paillardes", les médias, la publicité, etc... C'est ma conscience politique qui m'a donné la capacité de détruire ce sentiment de culpabilité. J'ai suivi une psychothérapie qui m'a aidée à me libérer de l'emprise que ma mère exerçait sur moi. Mais dans mon cas, et je crois que ça pourrait être le cas de bien d'autres survivantes, c'est le féminisme qui a été véritablement thérapeutique. Le système patriarcal nous met dans la tête que nous ne sommes rien, que nous ne valons rien, que nos existences sont insignifiantes, qu'en tant que femmes, nous n'avons pas le droit de vivre librement, dignement et décemment.

Comment ne pas souffrir psychiquement en vivant dans un environnement aussi toxique, où les lois sont dictées par un mensonge aussi énorme ?

Pour ne pas en souffrir, il faudrait que nous ne soyons pas ce que nous sommes : des humainEs. Le machisme tue la mort. C'est un poison qui nous rend malades. Son antidote est le féminisme.

1) John Stoltenberg - chapitre 1 de Refuser d'être un homme - M Éditeur/Syllepse, 2013

2) L'inceste, bilan des savoirs, coordonnée par Dorothée Dussy, les Editions La Discussion, 2013

*Pour lire l'intégralité de l'interview : http://clas.olympie.in/spip.php?article153&var_mode=calcul
<http://clas.olympie.in/spip.php?article9>
<http://www.cfcv.asso.fr/>
<http://sisyphe.org/spip.php?auteur1691>

Critique du film: "UNE HISTOIRE BANALE"

« Une histoire banale » n'en est précisément pas une. Ce troisième (1) long-métrage d'Audrey Estrougo est sorti en salle le 9 Avril 2014. Tourné en trois semaines en autoproduction et avec des bénévoles, ce film aborde le viol et raconte le chaos psychologique qui s'ensuit.



Une histoire banale

C'est l'histoire de Nathalie, 32 ans, dont la vie jusque là rythmée par les gardes d'infirmière et les rencontres avec son ami, bascule un soir quand un collègue de travail la viole contre la porte de son appartement... C'est une histoire banale... qui laisse des traces.

Ce film se concentre sur la déconstruction mentale et physique qui suit l'agression. Traité de manière frontale avec un questionnement féminin, ce n'est pas la représentation du viol qu'on voit habituellement au cinéma et à la télévision.

« Si j'ai choisi de parler du viol et de le traiter comme tel, c'est pour parler de la femme, de la place qu'on lui accorde et qu'elle s'accorde » explique Audrey Estrougo. « Si le viol est tabou, c'est parce que c'est un acte qui repose essentiellement sur la suprématie de l'homme sur la femme, et le reconnaître comme un crime (ce qui n'est toujours pas le cas, puisque c'est un

fait qui se juge en correctionnelle et non aux assises !) reviendrait à remettre en question les fondements de notre société. »

Filmer le mal invisible qui ronge et qui détruit

On suit étape par étape le processus qui conduit la jeune femme à s'enfermer chez elle, sans pouvoir agir, ni penser, sans repères, folle de colère, de douleur et de mépris. Essayant vainement d'effacer ce viol en se frottant jus-

qu'au sang à la brosse à racine.

S'empiffrant pour mieux vomir. S'offrant aux hommes dans la nuit jusqu'au dégoût d'elle-même... Puis commence son long combat de reconstruction. Rejouer encore et encore la scène du viol, pour finir par com-

prendre quoi ? Qu'elle est restée prosternée ? Qu'elle ne s'est pas défendue ? Porter plainte au commissariat et répondre aux questions accusatrices de l'inspecteur de police... Recommencer à vivre, quand cela lui semble longtemps impossible ?

Venir à bout de toute l'hypocrisie qui entoure le viol

Audrey Estrougo : « Avec cette démarche, j'ai avant tout voulu mettre en avant la scandaleuse position de ce crime malheureusement si banal et auquel on accorde trop peu de crédit. Seulement, s'est-on une fois demandé ce que signifiait être violée ?

De nombreuses victimes se considèrent comme mortes, endeuillées d'une partie d'elles-mêmes. J'ai donc décidé de prendre ma caméra et de faire entendre leurs voix pour que ce crime inhumain puisse être considéré comme tel. Le silence doit être brisé, les cartes redistribuées pour que le viol soit enfin puni à sa juste mesure.

Viols, agressions sexuelles, les chiffres en France :

Chaque année, 86 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viol ou de tentative de viol. Les femmes sont trois fois plus souvent victimes de violences sexuelles que les hommes.

86 % des viols sont commis par une personne connue de la victime.

25 % des viols sont commis par un membre de la famille

57 % des viols sont commis sur des personnes mineures (filles et garçons)

49 % des viols sont commis sans aucun coup porté

En 2013, 11 171 viols ont été constatés (c'est-à-dire consignés dans un procès-verbal).

En 2013, 821 hommes et 12 femmes ont été condamnés pour viol commis sur personnes de plus de 15 ans.

13% des victimes ont porté plainte pour viol et/ou tentative de viol (plaintes maintenues ou retirées)

1% des plaintes conduisent à une condamnation.

Sources : Collectif Féministe contre le Viol

1- Ses deux précédents long-métrages : "Regarde moi" (2007) et "Toi, moi, les autres" (2011).

Lutter contre l'implantation d'éoliennes en étant antinucléaire

Quand on est farouchement antinucléaire, faut-il se faire tout mou face aux scandales liés à l'industrie éolienne pour ne pas jouer le jeu des pronucléaires qui animent en sous-main bon nombre d'associations anti-éoliennes ? Certainement pas, car si le principe d'utiliser le vent pour produire de l'électricité est une bonne idée, la façon dont se structure et s'impose l'industrie de l'éolien en France va dans le sens d'une poursuite du programme nucléaire.

Nous sommes dans un village de la Vienne, à un jet de drone de la centrale nucléaire de Civaux, sur le territoire duquel des promoteurs envisagent l'implantation d'une « ferme » éolienne (1). Un projet dans le vent parmi d'autres dans un périmètre assez restreint de l'est et du sud du département. Si nous étions sensibles aux clichés qui font de l'éolienne une icône de la modernité écologique, nous devrions nous en réjouir, et bêtement considérer que cela est quand même mieux que le nucléaire. En termes de danger immédiat, c'est une évidence : si la centrale de Civaux s'aventure dans une « excursion » nous sommes foutus, rayés, liquidés ; si l'éolienne située à quelques centaines de mètres de chez nous se casse la gueule, on ira juste voir s'il n'y a pas quelqu'un coincé dessous.

durables (dont l'éolien est le fer de lance), mais surtout sur l'accroissement du parc nucléaire et l'allongement de la durée de vie des centrales. Qui plus est, ce qui va sortir du chapeau de Royal, c'est une confirmation de la toute-puissance d'EDF, qui pourra mettre en place son plan pour l'énergie sans que celui-ci puisse être contesté. Même s'il le voulait (ce qui n'est pas le cas), le gouvernement ne pourrait pas imposer une diminution de la part du nucléaire dans une stratégie qui prévoit et encourage une augmentation de la consommation d'électricité dans les décennies à venir. Au mieux, les énergies dites renouvelables ne feront que produire une partie de cette augmentation, ce qui veut dire que le nombre de tranches augmenterait même si la part du nucléaire diminuait.

On se demande alors si les propagandistes de l'éolien, sous de nobles ambitions, ne cachent pas des objectifs plus ou moins inavouables.

L'industrie de l'éolien une rente et un alibi

Au départ, ce sont quelques petites et moyennes entreprises qui se sont lancées dans l'éolien industriel. Certes, parfois porteuses d'une « volonté écologique » bien-pensante, mais surtout qui se marie avec un business dans le vent en bénéficiant de pas mal d'avantages octroyés par l'Etat. Les choses changent vite. De très grosses firmes, comme Total, Siemens, Areva ou EDF, se sont emparées du marché en absorbant nombre de ces sociétés premières ou en créant les leurs dans un jeu peu transparent de poupées russes qui, au bout du compte, conjugue clairement de gros bénéfices en termes de pognon et d'image écolo.

Cette rente/alibi s'appuie en grande partie sur deux aspects des politiques énergétiques mises en œuvre :

EDF surpaye le KWh aux promoteurs de fermes éoliennes

Depuis les arrêtés du 17 novembre et du 23 décembre 2008, l'opérateur historique EDF est obligé d'acheter l'électricité produite par les éoliennes en France à 82 euros le mégawatt-heure, soit un montant supérieur au prix du marché. Le surcoût de cette aide aux investisseurs éoliens n'est

nullement un effort de l'Etat puisqu'il est répercuté dans la contribution au service public de l'électricité (CSPE), une taxe que tout consommateur peut voir sur sa douloureuse sans que, pour autant, la répartition de cette contribution, qui représente en moyenne 15 % de la facture de chaque feu, soit précisée.

Il y a, de plus, un engagement de l'Etat à maintenir constant le revenu de l'éolien pendant dix ans, renouvelable cinq années supplémentaires.

Ludovic Grangeon, qui est loin d'être un « écolo », mais qui connaît bien son sujet puisqu'il a exercé à la Caisse des dépôts et consignations et fut président-directeur général de Véolia/Dakia dans le sud-est de la France, résume ainsi cette situation : « Comment faire fortune très vite en profitant d'une taxe publique obligatoire, payée par tout le monde, achetant à l'avance mes produits, sans aucune garantie de fourniture, sans contrôle de mes activités (l'Etat, par l'intermédiaire d'EDF, assure le promoteur d'être payé quelle que soit sa production)... et comment l'imposer à des collectivités locales « dociles ». Il en est ainsi aujourd'hui de l'éolien en France. »

Le permis de polluer

Il s'agit d'un protocole signé à Kyoto en 1997 (et entré en vigueur en 2005) qui est basé sur l'inébranlable foi selon laquelle l'économie de marché est le régulateur le plus naturel et le plus efficace pour résoudre toutes les questions qui relèvent de l'économie, et donc celles liées à l'émission de gaz à effet de serre. Or, depuis que le protocole est entré en vigueur, les émissions de CO2 n'ont pas plus baissé sur la planète que, depuis un siècle, les massacres et les inégalités grâce à la régulation naturelle de l'économie de marché !

Les entreprises et les Etats se sont vu attribuer des quotas d'émission en unité « équivalent CO2 ». Ces attributions sont censées diminuer au fil des ans. Les entreprises (ou les Etats) qui, bons élèves, n'ont pas atteint leur quota peuvent vendre leur « excédent » à d'autres entreprises qui, elles, les ont dépassés. C'est ainsi que s'est mis en place un véritable marché qui est censé, par le jeu de l'offre et de la



Seulement voilà, ce n'est pas la centrale OU l'éolienne, mais la centrale ET l'éolienne. Et il ne s'agit pas là d'une réalité purement locale (évidemment ! Il faudrait plus de 1 000 éoliennes pour produire autant d'électricité que les deux tranches de Civaux) (2), mais d'un constat hexagonal. La loi sur la transition énergétique actuellement en débat au Parlement va déboucher sur l'affirmation d'une volonté, essentiellement propagandiste, de développer les techniques dites alternatives et

1. Les communicants ont l'art de repindre en vert de noirs projets en évoquant la nostalgie de ce qu'ils contribuent à faire disparaître.

2. La Région Champagne-Ardennes, la première pour la puissance éolienne installée, produit moins d'une tranche de centrale (1000 MW).

demande, amener à baisser ces émissions. Autrement dit, pour un gros polluer comme Total, investir dans l'éolien permet de polluer à moindre frais dans d'autres secteurs.

Au niveau des Etats, ce protocole permet à un pays industrialisé de s'affranchir d'une partie de ses obligations sur son territoire en faisant un investissement « propre » dans un pays en développement. Ces derniers n'étant pas soumis à des quotas, ils peuvent également y délocaliser leurs entreprises les plus polluantes puis, en diminuant progressivement leurs émissions, acquérir des droits à polluer qui peuvent être revendus dans les pays soumis à quotas.

C'est donc un véritable business coté en Bourse qui s'est mis en place autour de l'achat et de la vente de ces certificats d'autorisation à polluer. Et comme la fraude est concomitante au business en général, l'écologie n'échappe pas à la règle. En France, la Cour des comptes a dénoncé en 2012 plus de 1,8 milliard d'euros de fraudes aux certificats carbone, avec 18 procédures en cours. Dans le même temps, à Frankfort, 25 dirigeants de la Deutsche Bank étaient interpellés dans une enquête concernant une fraude du même type, évaluée par la police financière à 5 milliards (3).

Quoi qu'il en soit, même sans fraude, le business est juteux. Le chiffre d'affaires de l'éolien, en France, est de plus de 10 milliards d'euros et, en quelques années, plusieurs dizaines d'investisseurs ont fait fortune dans le domaine des énergies renouvelables – les trois ou quatre premiers d'entre eux engrangeant plusieurs centaines de millions d'euros chaque année !

Une première conclusion s'impose : pour l'instant, avec les mécanismes mis en place, le vent sert plus à faire du fric qu'à produire de l'électricité.

Mais alors, comment s'y prennent-ils pour faire avaler la pilule ?

Comment les promoteurs s'y prennent-ils ?

Offrez un plat de lentilles à un prisonnier qu'on aura affamé volontairement pendant plusieurs mois et il vous prendra pour Lucullus. Soit un petit village ou une communauté de communes situé dans une zone plus ou moins en voie de désertification (disparition progressive des services publics – poste, transports, école –, des commerces, des dotations financières pour l'entretien des routes et des bâtiments, etc.) à qui l'on propose soudain 120 000 euros par an pendant vingt-cinq ans et 225 000 euros au départ pour financer un projet. Par exemple, la société Valeco, pour vendre son projet (ou acheter les élus, c'est selon), n'hésite pas à proclamer que le projet d'implantation d'éoliennes dans



le village dont nous parlions, La Bussière, permettrait de « maintenir la qualité de vie et des services, de maintenir le financement de la scolarisation des élèves, de maintenir le bon état du niveau de la voirie communale... » Rien que ça ! Autrement dit, nous passerions progressivement d'un système avec un service public qui se veut égalitaire à une organisation sociale financée par les entreprises. Une école privée payée par Total, ou EDF, des chemins communaux inaugurés par Siemens ou Areva. Malgré ce cauchemar fort peu ragoûtant les yeux de certains élus et habitants clignent alors comme ceux de Picsou à la vue de ce qui est pourtant, en regard de futurs emmerdements, une misère. Les propriétaires des terrains devraient quant à eux palper autour de 5 000 euros par an par éolienne. De quoi mettre un peu de beurre dans les épinards d'un agriculteur en difficulté, comme il en existe tant (4) !

Demandons-nous alors pourquoi ces sociétés « productrices d'énergies renouvelables » n'achètent pas les terrains, ce qui leur reviendrait de très loin beaucoup moins cher au prix de l'hectare de terre agricole !

Officiellement, pour pouvoir rendre plus facilement à la nature ce qu'on lui a emprunté pour quelque temps. Mon cul ! C'est tout simplement parce que le propriétaire du terrain reste, quoi qu'il arrive et en dernier ressort, le responsable de ce qu'il a mis ou accepté de mettre chez lui. Par exemple, si l'investisseur disparaît pour une raison ou une autre avant ou à l'issue des vingt-cinq ans, c'est le propriétaire du terrain qui aura la responsabilité de démanteler l'engin. Coût : entre 150 000 et 800 000 euros selon les cas et les devis. Or la provision déposée à la caisse des dépôts par l'investisseur pour garantir un démantèlement en

bonne et due forme n'est que de 53 000 euros. Le proprio n'aura plus que ses yeux pour pleurer, comme Perrette avec son pot cassé.

Des réticences...

Face à l'image « écolo » des éoliennes, s'y opposer n'est, dans un premier temps, pas chose évidente pour des antinucléaires convaincus, directement concernés par un projet d'installation d'une « ferme » à quelques centaines de mètres de chez eux, comme c'est le cas dans ce village.

D'abord parce qu'on doit impérativement s'interroger pour savoir si nous ne serions pas, malgré nous, victime du syndrome NIMBY (5) que nous avons mille fois dénoncé. Une fois s'être bien persuadé qu'il n'en est rien et que nos motivations sont quand même bien plus hautes, un second obstacle se présente, dès lors que l'on ne veut pas se contenter de belles déclarations de principe du genre « y a rien à faire tant que le système – capitaliste – est en place », mais agir concrètement pour que le projet ne se fasse pas : l'orientation politique de bien des associations anti-éolienne.

Jusqu'à il y a peu, les oppositions les plus visibles à l'installation de parcs éoliens ont été des associations essentiellement environ-nementalistes qui, en s'ap-puyant sur un réflexe « NIMBY » compréhensible et largement partagé, mettent en avant la défense des paysages avec des arguments alarmistes sur la santé, en s'en prenant au « lobby éolien ». Elles omettent bien sûr de dire que les centrales nucléaires et les autoroutes de pylônes, question paysage, ce n'est pas mal non plus ! C'est que ces associations prennent bien soin de laisser le nucléaire dans le flou, à peine évoqué avec une formule ambiguë : « Jamais l'éolien ne remplacera le nucléaire. » Evidemment, chacun peut y retrouver ses petits tant

3. Economie matin, 19 décembre 2012.

4. Il y a aussi les nombreux cas où des maires, conseillers municipaux ou présidents de communes sont poursuivis pour conflits d'intérêt. Juge et partie, ils ont voté en conseil en faveur d'un projet d'implantation tout en étant propriétaires des parcelles désignées.

5. NIMBY : Not In My Back Yard (« Pas dans mon arrière-cour »). Autrement dit, pas chez moi mais chez les autres.

l'affirmation est une évidence. Le pronucléaire l'interprétera comme une preuve de la nécessité de poursuivre et de développer le nucléaire ; l'anti, avec pas mal d'effort quand même, lira : l'éolien... « à lui tout seul » et avancera le bouquet énergétique et l'économie d'énergie. Evidemment ces associations qui dénoncent le lobby éolien masquent le fait que certains de leurs membres sont, eux, intimement liés au lobby nucléaire.

Prenons l'exemple de deux personnages emblématiques du combat anti-éolien mené par des pronucléaires de droite. Christian Gérandeau, auteur d'un livre qui a eu son heure de gloire dans ce milieu : *Ecologie, la grande arnaque*. Ce monsieur est président de la Fédération française des automobiles clubs, libéral bon crin et chargé de mission à la Banque mondiale, climatopsceptique, évidemment, et anti-éolien.

Jean-Louis Butre (un ex-dirigeant dans l'industrie pharmaceutique), président de la Fédération environnement durable, est un anti-éolien de la première heure (en 2004 déjà, il s'élevait contre un projet près de chez lui à Rouillé, dans la Vienne, là aussi). Il est l'auteur de *L'Imposture, pourquoi l'éolien est un danger pour la France*, préfacé en 2008 par un Valéry Giscard

d'Estaing, qui retrouve dans ce combat une seconde jeunesse.

Que l'Ex- refuse que les éoliennes défigurent son Auvergne, pourquoi pas, mais ce qu'il défend surtout c'est le nucléaire, auquel il est lié « génétiquement » par Framatome interposé !

On trouve aussi dans ce réseau le sénateur Marini (UMP), qui fut directeur financier du Commissariat à l'énergie atomique, et les députés Ollier (UMP)... et... Patrice Carvalho, du PCF (on connaît les accointances du PC avec la structure EDF et avec le nucléaire).

... à dépasser

Le Réseau pour un avenir sans nucléaire n'a donc pas tort de dire que « les anti-éoliens [...] sont la plupart du temps des pronucléaires mal déguisés ». Pourtant, ce qui est n'a pas vocation à rester éternel, et les antinucléaires feraient bien de ne pas laisser le combat contre l'implantation d'éoliennes à ces gens-là. Et donc bien de s'opposer aux projets tels qu'ils sont ficelés car ils s'intègrent dans une politique de poursuite du nucléaire et de niches offertes aux grands groupes pour faire fructifier leurs bénéfices ou recycler quelques « sales pratiques ». Nous sommes là très loin d'une simple application du principe de transformation l'énergie du vent en électricité.

Les écologistes ont longtemps rejeté certains arguments avancés par les environmentalistes, comme par exemple celui concernant l'impact de l'éolien sur la santé. EELV ne l'évoque même pas, le Réseau le jugeait démagogique et faux.

Pourtant, même si sur ces questions nous n'avons pas, la plupart du temps, matière à jugement définitif, il y a des contradictions troublantes. Ainsi, l'OMS fixe à 1 500 mètres la distance éolienne-habitation, tout comme l'académie de médecine en France. Pourtant, la loi ne prévoit que 500 mètres au minimum, sur la base d'une étude fournie par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) qui ne s'est préoccupée que du bruit et a totalement laissé de côté l'impact des infrasons dans son étude.

Il faut prendre sérieusement en compte le fait que depuis quelques temps les luttes contre des projets d'implantation d'éoliennes se multiplient et que celles et ceux qui les animent ne sont pas obligatoirement des « pronucléaires mal déguisés ». Les futures batailles qui, comme nous le pensons, vont se multiplier, pourraient ressembler davantage à celles menées contre les grands travaux et porteuses d'une interroga-

tion sur l'utilisation du territoire, qu'à un outil réactionnaire et anti-écologique primaire. Sans oublier que c'est bien dans ce genre de luttes que sont abordées et discutées les questions essentielles de la production énergétique, du comment et du pourquoi, entre gens directement concernés par toutes les nuisances, et non dans quelques cénacles de spécialistes, qu'ils soient écologistes de gouvernement ou radicaux.

Tout projet abandonné à la suite d'une opposition et d'une lutte d'habitants, ne doit pas être interprété comme une défaite de l'écologie face aux pronucléaires, mais au contraire comme un bâton mis dans les roues de ceux qui veulent à la fois faire du fric sur les énergies renouvelables et conserver le nucléaire. La production d'électricité par la transformation de l'énergie du vent pourrait sans doute s'organiser autour d'un système décentralisé et contrôlé par les communautés humaines de base. Au lieu de cela la mise en place de l'industrie éolienne s'organise selon un modèle technocratique hyper centralisé et incontrôlable, dont le nucléaire est le fleuron et auquel il est intimement lié. Une raison de plus pour s'y opposer.

jpd



La ZAD du Testet: stop ou encore?

Après la mort de Rémi Fraisse, la contestation et la répression se sont multipliées pendant deux mois. Mais la stratégie de l'État a changé, son bras armé a pris l'allure de pro-barrage et autres milices avec la bienveillance de la maréchaussée.

La répression à sens unique.

Dans plusieurs villes de France, les manifestations de soutien à la ZAD et contre les violences policières ont été soit interdites, soit réprimées, soit les deux à la fois.

Mais pendant ce temps, en parallèle avec la procédure judiciaire engagée par la famille de Rémi FRAISSE suite à son assassinat, une commission d'enquête de l'assemblée nationale, demandée par les élus d'EELV, est mise en place avec le titre éloquent "relative aux missions et modalités du maintien de l'ordre républicain dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de manifestation".

Lors des auditions, la droite comme la gauche se sont lâchées, c'était à qui serait le plus grand défenseur des "valeurs républicaines" en apportant un inconditionnel soutien aux forces de l'ordre (républicain cela va de soit). Dans le même temps les pontes de la gendarmerie étaient entendus sur le rapport de l'enquête administrative de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale (IGGN) qui conclut qu'aucune faute professionnelle n'était retenue et dédouanait les gendarmes mobiles présents sur les lieux, corroborant les mots du ministre de l'intérieur "cela n'est pas une bavure" au lendemain de l'assassinat de Rémi FRAISSE.

Le mercredi 14 janvier 2015, le gendarme responsable du lancer en cloche de la grenade est mis en garde à vue à l'IGGN (tiens encore eux, vous avez dit conflit d'intérêt ?), après de très longues heures passées entre collègues, le gendarme est remis en liberté à 19h30 le même jour, par les juges d'instruction de Toulouse

« ils n'ont pas jugé nécessaire de faire déférer ». Et le procureur de Toulouse d'ajouter « la garde à vue est le cadre le plus porteur de droits ». Cela doit faire un immense plaisir à tou(te)s les militant(e)s et autres "délinquant(e)s" qui n'ont pas intégré(e)s que leur mise en garde à vue est juste le garant de leurs droits.

Les deux faces d'une lutte qui n'ont pas les mêmes buts

Après le mois d'octobre sanglant, malgré un certain désir d'unité, la limite de cette union apparaît les jours qui suivent.

Les institutionnels représentés par le collectif Testet, vont se positionner pour le dialogue, la concertation, la non-violence et la défense de la zone humide qui comme chacun le sait est à passer "par pertes et profits". Fort de leur reconnaissance et du bien fondé de leurs

actions juridiques et oppositions au barrage, par rapports d'experts interposés, les voilà partis gérer, avec le ministère de l'écologie et les autres défenseurs du progrès, l'aménagement de nos territoires. Leurs luttes réglementaires n'ont pour but que la gestion d'une société capitaliste à visage humain et respectueuse de l'environnement, cette société qu'ils appellent de leurs vœux est le développement durable, le capitalisme vert, la citoyenneté participative mais parlementaire. La remise en cause, oui mais dans la légalité républicaine.

Les zadistes dont une des représentations est le collectif de « Tant qu'il y aura des bouilles » font un autre constat qui débouche sur une remise en cause totale de l'organisation de la société. Cette vision aboutit à une lutte radicale, politique, sociale et écologique. Leur lutte ne s'oppose pas seulement au barrage de Sivens ou bien encore à la sauvegarde de la zone humide, mais bien à la société capitaliste avec toutes les inégalités qu'elle engendre et contre l'accumulation des profits par quelques-uns aux dépens du plus grand nombre. En défendant par l'action et le mouvement permanent l'évolution de la société, nommée autrement la (r)évolution.

Les facettes de cette lutte nous montrent les enjeux qui s'opposent, d'un côté les institutionnels qui considèrent qu'avec quelques arrangements nous pouvons vivre dans un monde où tout le monde est gentil, de l'autre les zadistes qui considèrent que sans une remise en cause totale de ce projet et du monde qui va avec, rien n'est possible. Nous sommes naturellement d'accord avec la deuxième vision.

La nouvelle stratégie de l'État est dangereuse

Depuis des mois maintenant, les procès se succèdent dans tout l'hexagone. C'est par dizaines que des opposant(e)s et des soutiens pour l'abandon du barrage passent devant les tribunaux avec à la clé des peines d'amendes et/ou de prison.

La nouvelle stratégie se met en place. Sur le site, la promulgation de trois arrêtés préfectoraux interdit l'accès à la zone et à la forêt du 16 janvier au 6 mars. Le 28 janvier, le préfet du Tarn écrit aux zadistes, c'est la première fois que l'État prend contact avec les opposant(e)s, pour leur proposer une réunion. Le rendez-vous est pris pour le 5 février. Début février, les promoteurs du barrage font intervenir un huissier en vue de deux procédures d'expulsion, une pour les parcelles non-bâties et



l'autre pour la métairie neuve. Le ministre de l'écologie, le préfet et le tribunal d'Albi optent pour que l'application des expulsions n'ait lieu qu'après le 6 mars, jour où le conseil général doit statuer sur le choix du nouveau projet.

Le mot d'ordre des zadistes est alors : "Ils nous dégagent, on revient" !

La tactique (du gendarme) change, une nouvelle approche pour la répression des opposant(e)s voit le jour aux abords de la ZAD. Lors du week-end du 31 janvier au 1er février, une nouvelle "race" de pro-barrage vêtue de sweat noir avec les inscriptions "anti PLP" (selon les sources PLP = anti-pellut de chevelu ou PLP = Pue La Pisse) et "soutien aux gendarmes de Sivens", investit les lieux. Les pro-barrage bloquent tous les accès à la ZAD, tout cela sous le regard bienveillant des gendarmes. Des agressions pendant ces deux jours sur les opposant(e)s ont lieu. Le week-end qui suit, le même scénario se met en place et fait des émules sur la ZAD de Roybon dans la forêt de Chambaran en Isère, où des pro-center parc s'en prennent aux zadistes du coin.

Est-ce que l'État change son fusil d'épaule ? Fort de l'union sacrée du début janvier, après les attentats dans les locaux de Charlie et de l'hyper-cacher de Vincennes, pense-t-il pouvoir déléguer à des milices et autres quelque chose la défense des "valeurs de la république" ?

Cette stratégie n'est pas nouvelle, diviser pour régner. Mais cette stratégie nous apparaît dangereuse. La défense de la sacro-sainte "croissance du PIB pour certain(e)s ne doit pas leur faire oublier que les 4 millions de français dans les rues, de début janvier, ne sont pas tous les français, que l'attaque par la loi Macron du code du travail, le TAFTA à venir, les projets contestés et pour la majorité des français l'abstention, n'est autre qu'une défiance aux politiques menées par ce monde capitaliste. La question est: de quel côté cette stratégie va nous mener ?

OCL Moulins

Retour des Chambarans: quelle guerre voulons-nous ?

L'article qui suit, édité sur le site "tant qu'il y aura des bouilles", a été rédigé par un copain de la ZAD (Zone A Défendre) du Testet, de retour de la forêt des Chambarans dans l'Isère où s'est constituée la ZAD de Roybon en opposition à l'installation d'un Center Parc. Les conséquences de cette installation sont la coupe d'une grande partie de la forêt et la suppression de la zone humide. Ses questionnements nous ont interpellés, aussi nous le publions.

" Ils aimeraient nous dresser les uns contre les autres, mais si on le veut bien ce sera les gens simples contre les ordres ".

En visite aux Chambarans pour la première fois. Je découvre les deux camps, bien délimités : "Pros Center-parc contre Antis".

Les "pros" bloquent tous les accès à la ZAD en ce dimanche matin, regroupés autour de braseros. Apparemment le dialogue est impossible entre les camps. Chaque côté se sent agressé, menacé par l'autre, les flics au milieu de tout ça. La situation est très étrange : nous passons à cinq mètres de leur groupe, en nous ignorant mutuellement. Comme si rien n'allait passer par le dialogue. Comme si nous n'étions pas de la même espèce.

Une catégorisation absurde

Depuis le début je suis mal à l'aise avec ces camps.

Autour du Testet, ici aux Chambarans. Je suis mal avec la case "fascistes de pros", autant que "djihadistes zadistes". Et je suis mal de constater que nous ne sommes pas capables, nous non-plus, de dépasser ces clivages. Le gouvernement et les intérêts qui y sont liés ont besoin des ces camps ennemis. C'est leur stratégie du moment. En entrant dans ce jeu là, en affrontant les "pros" j'ai le sentiment qu'on marche à la baguette.

Encore une fois on oublie qu'il n'y a pas les Pros et les Antis : il y a les gens simples, et les grands intérêts.

Et ces groupes qui font le pied de grue dans la neige pour revendiquer le droit à choisir quoi faire autour de leur village, devraient être considérés à priori comme nos alliés. Nous ne devrions jamais oublier que dans la lutte des classes nous sommes les mêmes. Apprendre à faire preuve de finesse, Intransigeance ou dialogue ? Savoir écouter, prendre en compte, changer d'avis. Mettre en pratique l'autogestion. Ne pas décider à la place des autres. Agir contre les puissants, et pas aveuglément. Abandonner les doctrines. Garder une vision globale de la lutte.

Un dialogue nécessaire

Partant de là, la recherche du dialogue est incontournable. Nous revendiquons l'autogestion, c'est à dire la capacité à régler les problèmes par les personnes

concernées. Il s'agit de la vivre, et elle commence ici même, concrètement.

La question du Center Parcs concerne les habitant-es du coin autant que nous. Ils et elles ont leur mot à dire comme nous avons le nôtre. Il est nécessaire d'essayer de s'écouter et de se comprendre.

Nous reprochons aux médias de caricaturer la figure du militant ou de la militante radicale extrémiste d'ultra gauche.

Allons nous céder nous-aussi à la tentation de caricaturer à la va-vite les gens qui nous entourent ?

Bien sûr il y a des énervé-e-s, des fous furieux et quelques fachos parmi les pros, tout comme il y a parmi les zadistes des personnes avec qui je n'ai aucune affinité politique.

En face il y a aussi des gens de bonne volonté qui flippent juste pour leurs vies et celles de leurs enfants, dans des enjeux concrets qui ne sont pas les mêmes que les nôtres.

Elaborer une stratégie globale au-delà des spécificités de chaque ZAD

La question n'est pas de savoir qui est le plus con, mais comment on s'organise pour la suite ! Nous n'avons aucun intérêt à uniformiser les zads. Une ligne de TGV n'est pas un barrage, qui n'est pas un Center parc. Les enjeux locaux et mondialisés ne sont pas les mêmes. Mais chaque ZAD implique toutes les autres. Car il ne s'agit pas désormais de combats isolés, il ne s'agit pas d'un centre de vacances à un endroit précis, il ne s'agit pas d'un barrage ni d'un aéroport. Il s'agit de la construction d'un moyen de résistance à grande échelle géographique et temporelle, contre l'industrialisation insensée.

L'Etat tire les leçons de Sivens

Les puissants ont besoin que les populations locales aient des intérêts directs dans l'aboutissement du grand projet (en l'occurrence l'emploi).

Ainsi, notre contestation apparaît illégitime et hors-sol, contre les locaux qui deviennent leur alibi. La police laisse faire le sale boulot (intimidation, surveillances, violences...) par des "citoyens", et peut ainsi se placer dans le rôle d'arbitre (éviter les dérapages et même protéger les zadistes).

Elle retrouve ainsi toute la légitimité

qu'elle a pris le risque de perdre en assassinant Rémi.

Il est beaucoup plus difficile d'inventer des intérêts à la population locale pour des projets aussi peu locaux et aussi vastes que le TAV, ou l'aéroport, dont les bénéficiaires directs sont explicitement les hommes d'affaires qui gagneront quelques heures dans leurs trajets.

Il serait dommage que la contestation massive contre ces chantiers soit à priori catégorisée comme "contre les populations" et "intégriste" (au sens où elle n'écoute personne d'autre qu'elle même) pour un projet comme le Center Parc.

Des forces populaires ?

Avec ce texte je ne dis pas qu'il faudrait abandonner notre contestation dès que les locaux se dressent contre nous. Je dis qu'on ne peut pas faire comme s'ils n'existaient pas, et comme si leurs revendications n'avaient aucune légitimité, aucun fondement. On ne peut pas les mépriser.

Je dis que c'est une erreur pour moi de gober les catégories hermétiques et toutes faites par les médias ("pro" contre "antis"), car elles dissimulent les camps réels de cette guerre qui sont les gens simples contre les grands intérêts.

C'est à nous de faire le premier pas, et de le refaire autant de fois qu'il le faudra.

Car c'est nous qui prétendons essayer d'y voir un peu plus clair dans la stratégie médiatique, et nous devons accepter que les locaux nous voient comme des ennemis ; car ils et elles n'ont pour le moment aucune raison de savoir que nous ne le sommes pas.

A nous de leur faire comprendre, si nous souhaitons avancer dans nos luttes vers la constitution de solidarités populaires, seules à même de défier les puissances économiques et militaires en face de nous.

Coupé-es du reste du peuple, nous mourrons, comme ce fut toujours le cas dans l'histoire passée.

D'autres infos sur : ZAD Roybon Chambarans Pour les Chambarans sans Center Parcs

Pour l'arrêt immédiat de la destruction atomique du monde

Suite à une brève info en solidarité avec la coordination antinucléaire du Sud Est dans Courant Alternatif (février 2015), voici leur présentation.

Vous avez été assigné en justice par AREVA, qui êtes vous donc pour être ainsi traité ?

Début janvier 2015, les membres de la coordination antinucléaire du sud-est ont appris cette mauvaise nouvelle : Areva, le trust nucléaire en France, a porté plainte pour diffamation suite à un article publié en juillet 2014 sur le site internet de la coordination. La PJ de Paris instruit l'enquête ...

Cette coordination est constituée d'individus et de collectifs locaux, dans plusieurs départements (04, 30, 13, 84), structurés horizontalement, sans autre leitmotiv que l'arrêt immédiat, définitif et inconditionnel du nucléaire... Elle fonctionne en permanence car le front est permanent, organisant des actions très différentes, toujours autofinancées : une marche reliant les quatre centrales du coin : Cadarache, Tricastin, Cruas et Marcoule a permis trois étés consécutifs de diffuser de l'information, par des distributions de tracts, des projections de films, des rencontres entre travailleurs du nucléaire, riverains des sites, militants... On nous voit aussi dans des manifs, le 1er mai, quand il y a des convergences de lutte qui s'esquissent, par exemple aux côtés des intermittents/précaires/chômeurs, on tient aussi des stands dans des rencontres écologistes, anticapitalistes, libertaires, et devant les lieux de pouvoir: on manifeste notre désaccord avec la politique de l'autruche des irresponsables qui gouvernent. C'est pourquoi le conseil municipal d'Avignon a été plusieurs fois le théâtre d'une protestation virulente... Et l'article dont se plaint Areva est avant tout une charge contre la complicité des élus EELV avec le crime nucléaire!

La plupart de ces actions mettent en avant le risque sanitaire encourue par toute la population et l'incurie des gestionnaires, qu'ils soient ingénieurs, militaires ou élus. Le site internet est constamment actualisé, le répertoire des "incidents" près de chez nous ne s'arrête pas! Le projet Iter qui s'engue dans tous les sens mais pour lequel pourtant on brasse tant d'argent et bien sûr l'actualité des combats ailleurs, à Bure... la matière radioactive ne manque pas, hélas, pour en tirer de la littérature...

Cet activisme se place délibérément sur le terrain de la médiatisation et c'est en assumant un discours citoyeniste que nous nous mobilisons, quitte à se battre en interne sur des réglages politiques, pas simple dans un collectif interclassiste! Sur le nucléaire, il y a une méconnaissance, y compris de la part des militants politisés, c'est inévitable, car le sujet est pointu si on le discute techniquement, les experts assermen-

tés s'en régalaient... et le nucléaire, ça englobe à peu près tous les motifs qu'on a de se révolter : le colonialisme, comme au Niger dont la France exploite sans honte les ressources en uranium autant qu'en sous-prolétaires...faisant le lit des islamistes; l'aménagement du territoire, outre les centrales, une cohorte de grands chantiers coûteux et aberrants: lignes THT, Iter, sites d'enfouissement, etc, autant de pactoles pour le capital et la gestion des populations (une manne financière pleut sur les communes où sont implantées les centrales, manière d'acheter les consciences des riverains, souvent travailleurs du nucléaire...); le consumérisme, basé notamment sur un usage immodéré d'électricité; les mensonges, de l'Etat, de la science, des médias, un véritable obscurantisme qui réussit aujourd'hui à faire croire à l'efficacité indépassable de l'industrie nucléaire, tout en faisant accepter la prolifération des cancers comme une évidence naturelle, et cela rend moins audible la contestation de ce modèle; une autre réalité qui ne facilite pas la prise de conscience : la radioactivité est invisible, les dégâts causés par l'exposition régulière aux sources de contaminations pour les travailleurs, les riverains, par la pollution au tritium (dont on retrouve des traces dans le vin des côtes du Rhône, dans le riz de Camargue, dans l'eau des puits...) et le risque majeur toujours présent (Tricastin nous fait constamment trembler de trouille) n'est absolument pas dans les consciences... l'essor de cette industrie accompagne le gommage des racines sociétales populaires qui évacue la lutte des classes des mémoires...l'ignorance est un moteur de la soumission.

Puis, dire tout cela, c'est oublier le principal : nous parlons la plupart du temps de la lutte antinucléaire avec des arguments qui concernent le nucléaire civil alors que sa justification première est militaire. Le nucléaire c'est la guerre. Le rendement des centrales est minable, l'investissement dans la recherche et la production alimente l'arsenal qu'on utilise volontiers dans les conflits, le nucléaire tue, c'est l'énergie de la mort. Le procédé qui consiste à dégager de l'énergie en détruisant la matière est vendu comme une incontournable solution pour nous faire prospérer, alors que ça détruit la vie, c'est le principe de la fission, et que c'est pour son usage meurtrier qu'on le fait.

La conclusion pour nous, membres de la coordination, est simple, nous n'en voulons pas, dès maintenant, et jamais plus, il n'y a rien à négocier là-dessus, nous en savons assez pour décider ça, nous luttons pour rester en vie! Et nous ne sommes pas porteurs

de solutions de rechange toutes faites, nous refusons de répondre à la question de savoir comment on vivra sans l'énergie mortifère...ça ne facilite pas l'adhésion à notre combat car il n'y a pas de référence politique précise, et la coordination est aussi un fourre-tout de sensibilités politiques, mais jusqu'à présent aucune structure politique n'a pu récupérer notre lutte, qui devient alors aussi une lutte d'influence : le Réseau Sortir du nucléaire, c'est l'ennemi! Ainsi que EELV et les autres partis du compromis...c'est ce que dénonce l'article du 27 juillet. Dans cet article, on déclare qu'Areva contamine et tue des enfants, que c'est un géant de la mort nucléaire, et sans doute que l'attaque va porter sur ce genre de termes. Alors que l'objet de notre propos est justement de dénoncer la manipulation qui permet de rapprocher des tendances opposées et de rendre la critique impossible en donnant aux potentats nucléophiles encore plus de présence dans les jeunes cerveaux. Combattre le nuc', ça veut dire résister au totalitarisme armé et psychologique que les capitalistes nous imposent... Ce n'est pas l'objectif des chaînes humaines programmées régulièrement. Sur le "terrain antinucléaire", on rencontre trop de faux-nez du capitalisme vert, surfant sur l'illusion du consumérisme alternatif... Ceux-là sont des partenaires de l'Etat et des banques, valoriser ces pseudo-contestataires permet de mettre en place une fameuse communication démocratique sans conflits sociaux, ça fonctionne : la transition énergétique est le nouvel horizon indépassable du réformisme. En miroir, les plus radicaux sont évidemment traités comme perturbateurs de l'ordre consensuel et légitimé, et deviennent inacceptables, inadaptés aux rôles prévus dans la mise en scène du spectacle démocratique.

Les nucléocrates réussissent à faire admettre leur crime, ce n'est donc plus un crime, ceux qui dénoncent leur crime passent pour des intolérants, des obscurantistes, des demeurés, voire des terroristes s'ils décident de passer à des actes "efficaces" comme certains militants le font en sabotant ou bloquant des installations, des convois de déchets...nous avons été prévenus de la plainte avant la fusillade à Charlie-Hebdo, et envisagions une campagne sur la liberté d'expression forte, maintenant c'est pire pour se faire entendre! On est en train de faire le tri entre des contestataires acceptables et ceux qu'on peut dézinguer, car si la plainte aboutit, et qu'on doit se défendre en justice, notre militantisme va en prendre un coup. L'aspect positif est que c'est l'occasion d'initier une campagne antinucléaire très large au nom de la liberté d'expression anticapitaliste, antimilitariste, antihierarchique...pour une transformation radicale de la société...

Pour tout contact, information et solidarité : coordination-antinucleaire-sudest.net

Grèce: espoirs et illusions d'une « Gauche » au pouvoir

Les médecins de la troïka européenne se sont penchés au chevet de la Grèce avec pour tout remède « la saignée ». La saignée administrée est profonde, le malade est à bout de force et la maladie gagne du terrain. Les « Diafoirus » du libéralisme avaient-ils l'intention de la guérir ou de seulement en faire un cobaye ?

Bilan de la saignée

Résultat de la thérapie appliquée par la troïka européenne: Baisse des investissements de 60%, de la productivité de 10%, de la construction 80%, des salaires entre 20 et 40% et des retraites de 45%. Un chômage multiplié par trois dont 50% chez les jeunes. Des baisses de l'indemnité de chômage (300 euros) de 22% sachant que seuls 10% y ont droit.

Au début était la dette publique : 140 % du PIB grec. Effacée de moitié début 2012, elle est aujourd'hui autour des 175%. Les effets de cette thérapie de choc ont aussi été dénoncé par la ligue internationale des droits de l'homme qui y voit une atteinte aux droits humains fondamentaux : logement, santé, travail, éducation ... La théorie du choc appliquée au prétexte de réduire la dette a plongé dans la misère la population, mais bien nourrit les préteurs, les banquiers européens. Elle avalisait l'attaque et la destruction de tout le code du travail et des lois de protection sociales et cassait ce qui était « l'état de droit ». Les « mémorandums » de L'U.E, imposés à la Grèce contrevenaient à la constitution grecque elle-même. Notons que les mesures d'austérités de ce pays, n'ont pas commencé avec la crise mais ont été accélérées avec sa mise en tutelle par la troïka. Loin d'être abattu, le corps social, le peuple grec a réagit et combattu le diagnostic et la thérapie imposée. Une résistance avec la montée des

luttons sociales auto organisées et le mouvement « d'occupation des places ». En 2011 : grève générale et révoltes populaires comme lors de la fête nationale accompagnée d'affrontements violents contre les forces de répression étatiques mais aussi contre les agressions de l'extrême droite d'Aube Dorée. Après cinq années d'austérité dévastatrice et quoi que l'on pense de l'outil (électoral) utilisé, ce 25 janvier marque un tournant pour le peuple grec. Certes c'est la victoire de Syriza, mais par ces élections, l'Europe des Hollande, des Merkel and Co a été défiée et humiliée. Les partis politiques responsables de la saignée de la Grèce via la dénommée Troïka (Union européenne, Banque centrale européenne - BCE, Fonds monétaire international - FMI) ont eux aussi subi cette défaite. Dans le pays, le Pasok, (Parti socialiste grec) chute de 44 % des voix en 2009, à 4,68 %. Le parti dissident de G.Papandreou, (ex-premier ministre du Pasok) qui a introduit les programmes d'austérité, n'a recueilli que 2,46 % des voix. Nouvelle Démocratie (opposition de droite) atteint les 27,81 %, mais 9 % de moins que Syriza. La montée électorale des fascistes d'Aube Dorée a été contrée à 6,28%, bien qu'ils aient conservé, des députés. Ceux-ci étaient combattus dans la rue par le mouvement populaire de gauche ce qui démontre que les luttes sociales contre des mesures gouvernementales impopulaires ne font pas le jeu des populistes. Il est vrai que le parti Syriza y participait aussi. Par ailleurs, suite aux agressions violentes (assassinat) contre des immigrants et militants de gauche, la bourgeoisie au pouvoir qui couvrirait ses exactions a rejeté Aube Dorée est mis ses leader en prison.

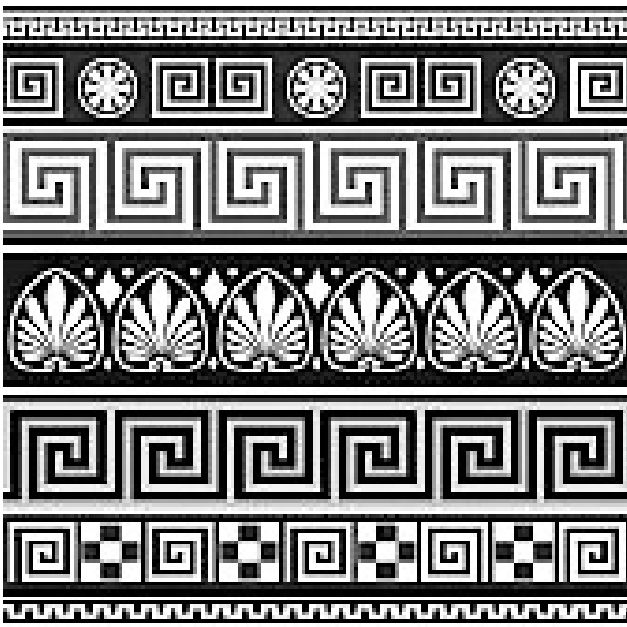
Syriza

Dans la décomposition politique des partis au pouvoir et l'irruption sociale du peuple, c'est sans surprise, pourrait-on dire, que Syriza a gagné les élections et que son leader Tsipras est devenu chef du gouvernement. Est-il surprenant que les dénigrement pré électoraux de la gente politique européenne deviennent, après cette victoire du 25 janvier, d'hypocrites lauriers tressés par nombre de chefs de gouvernements ? Pas étonnant non plus cette



standing ovation française de l'extrême droite à l'extrême gauche. Pas de méprise. La clameur des uns ou des autres se différencie selon leurs objectifs politiques et le socle idéologique auquel ils se réfèrent. Syriza était avant tout un rassemblement social, écolo, associatif, allant du centre droit avec des transfuges du Pasok à l'extrême gauche dont des anciens du KKE : le parti communiste. N'ayant pas obtenu la majorité parlementaire dont il avait besoin, Syriza a formé un gouvernement avec le Parti des Grecs Indépendants (AN-EL). Mélange de populisme et de valeurs traditionnelles de droite, en liens avec des fractions de la bourgeoisie d'affaire et l'Église grecque. Eux aussi ont toujours été opposés à l'austérité depuis qu'ils ont quitté Nouvelle Démocratie. Les Grecs Indépendants ne sont pas anti-Union européenne ni anti-euro. N'oublions pas que le mouvement de résistance sociale qui animait le peuple grec, se nourrissait aussi de nationalisme, de fierté identitaire, de souverainisme national y compris dans ses représentations de gauche. Si l'on prend en compte le tournant « réaliste » des dirigeants de Syriza, la coalition devrait fonctionner, en tout cas au début. La direction de l'actuel gouvernement se présente, pour le peuple grec comme une coalition nationale anti-austérité, et pour l'Europe, internationalement, comme un gouvernement de gauche pragmatique et responsable.

Syriza est situé à gauche du parti Socialiste grec Pasok qui s'est partagé le pouvoir en intermittence avec la droite depuis la chute des colonels. D'agglomération de petits partis coalisés en 2004 (1), après maints soubresauts, « Syriza » devient un parti en 2013. Par ses dis-





cours et positions il capte vers lui les ouvriers et les couches intermédiaires que la crise va déclasser et paupériser. Ouvrier, populaire et réformiste (à ses débuts du moins) Syriza prend corps électoralement dans le contexte des luttes de résistances sociales. Luttes qu'il saura canaliser, vider pour s'en nourrir et se renforcer. Il n'est en rien d'extrême gauche, ni radical, ni socialiste de par son programme. Ce parti n'est donc pas la gauche radicale que les éditorialistes et autres formateurs d'opinions voulaient nous faire croire. Du moins en France. Ou alors, si radicalité il y a, (ce qui en soi ne veut rien dire) ce ne peut être qu'en comparaison du vide politique laissé par les partis grecs institutionnels : dits socialistes puis sociaux démocrates, désertés puis désavoués par leur propre adhérents et électors. Partis soumis et dévoués au capitalisme libéral. Dans ce vide, Syriza peut être une illusion de radicalité par les quelques promesses et mesures sociales annoncées avant son accession au pouvoir mais n'est en aucun cas anticapitaliste. Il ne présente aucun programme réformiste de transformation sociale basé sur des conquêtes de pouvoir aux moyens des élections. Ce n'est qu'un parti qui s'oppose aux dérives libérales du capitalisme, pour en corriger les excès et le rendre de nouveau humain. Il porte plus les espoirs de la bourgeoisie sociale et de la petite bourgeoisie déclassée et paupérisée qui lutte pour sa survie que ceux des travailleurs saignés par la crise imposée. En absence de perspectives révolutionnaires et d'une prise de conscience collective de classe, il est logique que certains parmi le peuple y aient cru, y aient vu une solution à leurs problèmes. Alors que la victoire de Syriza n'est portée que par 36,34 % des 9,8 millions d'électeurs, il serait intéressant avec plus d'infos de comprendre le taux de 36,13% d'abstentionnistes, dans ce pays où le droit de vote est théoriquement obligatoire. Chacun peut apprécier Syriza pour ce qu'il y trouve, pour notre part nous saluons la claque que le peuple grec assène aux affameurs. Notre profonde solidarité, sympathie revient au peuple grec, celui de la rue, celui des luttes sociales auto gérées. Il s'agit, certes par délégation électorale, de la revanche

d'une société qui a souffert et qui a lutté contre les responsables de ces souffrances.

De l'opposition au pouvoir.

La principale initiative de la politique de SYRIZA, une fois au pouvoir, se devait d'être, d'après leurs déclarations d'avant les élections l'application du programme de Salonique : la création d'une sorte de « filet de sécurité sociale » en augmentant le salaire minimum à son ancien niveau de 751 euros, en réinstaurant les droits élémentaires de négociation collective, en mettant un terme à la diminution du nombre de fonctionnaires, en apportant une aide immédiate aux 300 000 familles qui vivent sous le seuil de pauvreté, en créant des emplois, et en augmentant les pensions de retraite. Il ne fait aucun doute que ces mesures répondaient à une urgence populaire. Mais à mesure que l'échéance électorale se rapprochait, Syriza s'en éloignait. Ses dirigeants abandonnaient leur revendication d'une abrogation immédiate du mémorandum (les conditions imposées et liées aux accords de prêt), qui était un argument majeur de leur campagne de 2012. Ils se sont délestés du : « pas de sacrifice pour l'euro » et de la nationalisation du système bancaire. Etc. Dans les faits à l'approche d'un pouvoir assuré, SYRIZA s'est affirmé pour ce qu'il est : mettre fin à l'austérité tout en restant dans le cadre institutionnel, monétaire et financier de l'Euro-zone et de l'Union européenne.

Quelle marge de négociations avec l'Union européenne, en sachant que celle-ci maintiendra sa pression pour la poursuite des politiques d'austérité sinon elle renierait son dogme, son message : que personne ne peut se soustraire à la norme libérale fixée pour l'UE. A l'opposé, pour maintenir sa politique progressiste, Syriza devra abroger les réformes néolibérales imposées à la Grèce dans les dernières années. N'ayons pas d'illusions. De telles démarches des uns contre les autres, mèneront inévitablement à la confrontation. N'oublions pas que la Grèce ne représente que 2% du PIB européen. Elle est un petit pays face aux pays impérialistes infra européens que sont la France et l'Allemagne.

Espoirs et désillusions.

La pression populaire pourra-t-elle contraindre SYRIZA à tenir ses propositions ? La crise sociale et politique en Grèce, offre aussi cette possibilité ? Le sujet qui nous interroge n'est pas Syriza et ses stratégies mais où en est le mouvement social ? Que reste-t-il de ses expériences alternatives basées sur l'auto-organisation, que reste-t-il des liens horizontaux, et démocratiques acquis dans ces luttes passées et récentes ? Que reste-t-il du désir collectif des gens

qui ont mené ces luttes de résistance contre la troïka européenne et l'ex gouvernement ? N'oublions pas le Parti Communiste : KKE, (5,47% des voix), certes sectaire, mais décrivant et dénonçant Syriza comme une alternative pour le système. Le premier geste du Premier ministre A. Tsipras après avoir prêté serment n'a-t-il pas été de se rendre dans un lieu où 200 communistes furent exécutés le 1er mai 1944. La gauche radicale anti-Union européenne, anticapitaliste est aussi représentée par Antarsya-Mars (0,64 % des voix). Autres réalités, autres échos au sein des mouvements sociaux. Syriza n'est que la représentation politique et électorale, du moment lié aux bouleversements qui ont fait suite non seulement à la crise, mais aussi au long cycle de luttes contre l'austérité. Ces années de luttes ont-elles fait émerger de nouvelles identités, forger de nouvelles formes d'appartenance ? Syriza en est-il la fin, l'essoufflement politique ? Ce mouvement populaire avec ses différentes composantes aura-t-il la capacité, la possibilité d'imposer une politique plus radicale, non pas en simple lobby de gauche extra institutionnelle mais en acteur direct imposant par ses dynamiques de luttes ses propres solutions ? Sans une unité populaire autonome, de classe, engagée dans la lutte, dans des pratiques collectives de résistance et de transformation, le risque est grand de voir l'espoir suscité dériver alors vers les replis identitaires, nationalistes qu'attendent et cultivent l'extrême droite d'Aube Dorée.

Il semble que c'est aussi ce mouvement populaire grec de résistance sociale qui envoie le message politique d'une possibilité de changement à l'ensemble de l'Europe ! Lors des prochaines élections en Espagne « PODEMOS » sera-t-il une autre réponse ?

Oublions Syriza et combattons les icônes qu'utilise et fabrique la bourgeoisie comme seules incarnations d'avenir. La victoire de Syriza a pu être une bonne nouvelle avant les désillusions prochaines que ce parti ne manquera pas de susciter. L'espoir ne réside pas dans l'élection de « sauveurs » mais dans la volonté des peuples à poursuivre la lutte pour leur émancipation.

MZ Caen le 10 02 2015



L'économie en brèves

PSA va bien, merci!

Sur les onze premiers mois de l'année 2014, PSA Peugeot Citroën a augmenté ses ventes mondiales de 5% (32% en Asie du Sud-Est). La croissance des ventes en Chine est de 27% alors que ce marché n'a augmenté que de 9%, en co-entreprise avec Dongfeng, qui s'appelle DPCA. Dans les usines chinoises du groupe, la saturation guette. L'usine 3, inaugurée en juillet 2013 et qui assemble les «petits» véhicules (208, C3, C Elysée, 301, 2008, C3-XR) pour une capacité initiale de 150000 véhicules, devrait produire plus de 250000 véhicules cette année. «Pour garantir une capacité de production suffisante de la C3-XR, nous allons même utiliser une usine de notre actionnaire Dongfeng pour produire quelques dizaines de milliers de 2008 supplémentaires», indique M. Mouro. PSA et Dongfeng construisent actuellement une quatrième usine à Chengdu. Et comme la Chine a une longueur d'avance sur la flexibilité, ses méthodes vont être importées dans les usines françaises. «nous avons (...) adopté le "full kitting", qui permet d'apporter sur la ligne de montage les pièces nécessaires à chaque véhicule défilant sur la ligne», explique-t-on sur place. Déployé initialement dans les usines chinoises, le «full kitting» est en train d'arriver sur les lignes d'assemblages françaises du groupe afin d'améliorer la flexibilité des usines. Les ex-d'Aulnay et l'ensemble des salariés du groupe apprécieront.

Source: *Le Monde*, 17 décembre 2014

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE MONDE

Ce sont des chiffres publiés par l'Organisation Internationale du Travail et qui sont bien sûr à prendre avec précautions. En 2012, 264 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans, soit 16,7% de la population de cette classe d'âge, sont «occupés économiquement», c'est-à-dire qu'ils ont travaillé au moins une heure au cours de la période d'observation. Parmi eux, 63,5% - soit 168 millions d'enfants - exercent une activité de manière illégale (ils n'ont pas l'âge requis par la loi pour travailler). C'est ce cas précis qui est nommé le «travail des enfants»: il comprend tous ceux qui ont une activité économique et dont l'âge est inférieur à l'âge légal du travail, celui-ci étant différent selon les pays. En 4 ans, leur nombre a diminué de 41 millions, celui des enfants travaillant illégalement de 53 millions. La plupart de ces enfants vivent en Asie, mais c'est en Afrique qu'ils représentent la proportion la plus importante de leur tranche d'âge (pas loin d'un enfant sur trois). C'est aussi sur ce continent que le travail des enfants recule le moins. Plus de la moitié de ces enfants travaille dans des conditions pénibles ou dangereuses. Plus des deux tiers des enfants qui travaillent de manière illégale sont employés par leur famille et ne sont pas rémunérés. Seuls 22,5% occupent des emplois salariés et 8,1% sont considérés comme des travailleurs indépendants. Une grande majorité d'entre eux sont employés pour des travaux liés à l'agriculture, un quart dans les services, 7% dans l'industrie et 7% pour des travaux domestiques. Ces données ne distinguent malheureusement pas l'âge des enfants: travailler à 5 ans ou à 17 ans, ce n'est pas la même chose. Aider de temps à autre ses parents

pour s'occuper du bétail ou laver les vitres des voitures dans les rues des villes du tiers-monde n'est pas comparable non plus.

Source: *Observatoire des Inégalités*, d'après un rapport du BIT 2013, «Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants, estimations et tendances mondiales 2000-2012»

LA REPRISE AMÉRICAINE DANS LA CONTINUITÉ DE L'AGGRAVATION DES INÉGALITÉS

Le taux de chômage y est maintenant très bas, mais en fait un nombre croissant d'américains ont renoncé à chercher du travail. Le salaire moyen stagne depuis deux ans, et il recule dans l'industrie si on déduit l'inflation. En 1992, le haut revenu médian représentait 3,6 fois celui des classes moyennes. En 2013, il était 6,6 fois plus élevé... Un record, depuis que la Fed établit ces données (cela fait plus de 30 ans). Un couple avec deux enfants appartient à la «classe moyenne» dès que son revenu annuel dépasse les 44.000 dollar (37.300 euros). Il fait partie des «hauts revenus» à partir de 132.000 dollars annuels (111.800 euros). Les ménages à bas revenus se sont appauvris, leur «fortune» passant de



11.400 à 9.300 dollars en trente ans. La classe moyenne a peu ou prou maintenu sa richesse (la crise a effacé son enrichissement). En revanche, les ménages à hauts revenus ont doublé leur fortune sur trente ans, et ce malgré la crise.... Selon les statistiques fiscales compilées par l'économiste Emmanuel Saez, la totalité de la hausse du revenu entre 2009 et 2012 a été accaparée par... 1% des Américains. Ceci explique pourquoi toutes les institutions mondiales jusqu'au FMI tirent la sonnette d'alarme sur les inégalités. Car cette situation a un corollaire: les américains ne consomment pas assez pour la bonne santé du système. Si la dénonciation des inégalités est devenue à la mode dans les discours économiques, c'est qu'on en est à un point où ces dernières remettent en cause les possibilités de reprise de la croissance.

Source: *La Tribune*

Les revenus des chômeurs

Si on prend les 5,5 millions d'inscrits à Pôle Emploi, seule la moitié percevait une allocation. Si on compte les chômeurs qui n'ont pas du tout travaillé, un tiers ne touchent aucune indemnité.

En comptant ces derniers, ça fait la moitié des chômeurs sans aucune activité déclarée qui plafonnent à moins de 500€ par mois, les trois quarts à moins du SMIC. 6% perçoivent plus de 1 500 euros. Seuls 17600 chômeurs touchent plus de 4000 euros par mois, soit 0,4% de l'ensemble. L'unedic annonce une indemnité moyenne de 1100€ nets par mois parce qu'elle ne tient compte que de ceux qui sont indemnisés dans le cadre du régime général de l'assurance chômage.

Source: *observatoire des inégalités*

LES INÉGALITÉS FACE AU TEMPS

La première inégalité en ce qui concerne le rythme de travail concerne bien sûr les femmes, qui dégagent du temps «libre» en réalité pour assumer des tâches domestiques et jongler avec les rythmes scolaires, etc. De plus, pour une partie des employés des services, des caisses d'hypermarchés aux femmes de ménage, la journée est morcelée en fonction des besoins de l'employeur. Deux heures le matin, une heure l'après-midi, une autre le soir. Une coupure souvent associée au temps partiel qui fait que quatre heures de travail au total ne permettent pas vraiment de disposer dans la journée d'un temps pour soi, pour le repos ou une autre activité. Bien sûr, très souvent ces employés sont des employées. Un cinquième des salariés a des horaires variables selon les jours, fixés par l'entreprise. Un salarié sur huit travaille régulièrement le dimanche. 23,5% des ouvriers qualifiés travaillent au moins occasionnellement la nuit, contre 11,8% des cadres.

La flexibilité contrainte des horaires - le fait qu'ils soient décalés des habitudes de la société et du rythme de l'ensemble du reste de la société - se répercute sur les modes de vie et les relations sociales. La part des salariés qui estiment que leurs horaires de travail s'accordent très bien avec leurs engagements sociaux et familiaux hors du travail est passée de 41% à 31% entre 2000 et 2010. L'inégalité face au temps se juge aussi face à des rythmes beaucoup plus longs. La précarité des contrats de travail modère la vie de millions d'actifs. 12% des salariés ont un contrat précaire, un quart des ouvriers non-qualifiés et 50% des 15-24 ans en emploi. Chez les jeunes de milieux populaires, la précarité est généralisée. Au bout du compte, trois ans après la sortie des études, 71% des enfants de cadres supérieurs vivent dans un logement autonome, contre 45% pour les enfants d'ouvriers. En pratique, ces statuts rendent la location d'un logement, les départs en vacances ou l'installation en couple beaucoup plus difficiles à niveaux de vie équivalents.

Ceux qui maîtrisent le mieux le temps occupent les emplois les moins pénibles et disposent des revenus pour en profiter. Ils n'ont aucun intérêt à mettre cette question sociale sur la table. Ils vivent dans une société moderne et flexible qu'ils apprécient. Protégés par leur statut, leur activité ou leur diplôme, ils ferment les yeux sur l'armée des flexibles à leur service, qui font tourner l'économie en décalé, qui exercent les tâches les plus ingrates, à la maison comme dans l'entreprise. Ils achètent leur temps.

Source: *observatoire des inégalités*